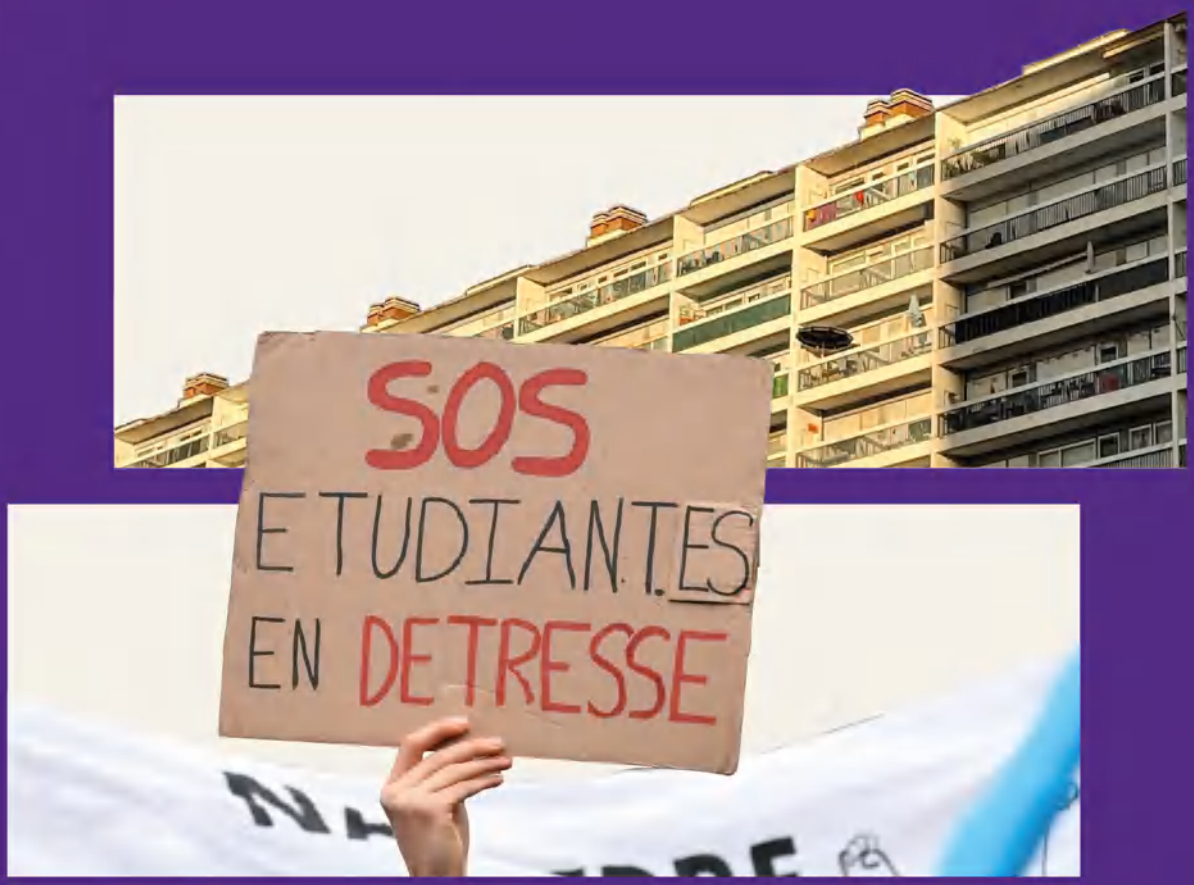
7 ANS SOUS MACRON : UNE JEUNESSE SACRIFIÉE





Union étudiante
S'organiser | Lutter | S'émanciper


Union étudiante
Union Nationale des
Syndicat Etudiant
SAP1
Alternative PARIS 1



#7ANS SOUS MACRON : UNE JEUNESSE SACRIFIÉE

Ont participé à la préparation de ce dossier :

Pilotage et rédaction : Robinson Rossi

Groupe de travail interne à l'Union Étudiante : Agathe Cordahi, Anne Roth, Camille Pagiras, Camille Steck, Eleonore Schmitt, Emmy Marc, Felix Stive, Flavie Quilan-Lacour, Gabriel Soussi, Hugo Neveux, Inès Fontenelle, Lilian Huther, Livia Jampy, Louna Quiquemelle, Manon Denizot, Mars Sitter, Paul Deiana, Philippine Marchand, Sarah Levaslot, Simon Levan, Tristan Paruch, Yanis Jaillet.

Direction scientifique : Robinson Rossi

Graphisme et publication : Philippine Marchand.

EDITO POLITIQUE

2 650€. C'est la somme perdue pour un-e étudiant-e dans son pouvoir d'achat depuis 2017 et l'arrivée au pouvoir d'Emmanuel Macron. Pour cause, une politique de brutalisation, de précarisation et de mise au pas systématique de la jeunesse.

Dans un contexte où un·e étudiant·e sur deux travaille pour financer ses études, deux étudiant·es sur trois sautent régulièrement des repas et où un·e jeune sur trois est, quant à lui ou elle, en situation de pauvreté, Emmanuel Macron n'a eu pour seules actions : l'augmentation des loyers, la hausse des frais d'inscription, la création d'une taxe étudiante et la baisse des aides et de leur nombre de bénéficiaires, faisant par là-même exploser le portefeuille des étudiant-es.

Alors que le Président n'a aujourd'hui plus aucune légitimité à gouverner, après sept années à régner seul contre tous-tes et notamment contre sa jeunesse, il prévoit une nouvelle attaque des plus violentes contre les étudiant-es. Dans la continuité de sa logique destructrice pour nos Universités et nos droits, il compte augmenter à nouveau les frais d'inscription des étudiant-es pour mettre hors des universités les plus précaires d'entre nous et lancer une nouvelle attaque contre les droits étudiants et le service public de l'enseignement supérieur, en faisant tomber toutes les digues pour aller vers une autonomie dérégulée.

L'Union étudiante s'oppose à toute augmentation supplémentaire du coût de la vie et des études. Il est urgent d'instaurer, tel que plébiscité par les étudiant-es, un revenu d'autonomie à 1216€/mois pour toutes et tous. Nous ne laisserons pas une année ni même un semestre de plus se dérouler dans cette précarité, aggravée et organisée par un Président de la République plus isolé que jamais.

ÉLÉONORE SCHMITT

Porte-parole de
l'Union Étudiante

SOMMAIRE

EDITO POLITIQUE 5

INTRODUCTION 8

Un record de précarité pour la jeunesse scolarisée 8
Un dossier qui révèle le vrai montant de la facture depuis 2017 10
Une rupture à engager avec les politiques en place, en appliquant notre programme majoritaire 10

UNE HAUSSE GÉNÉRALISÉE DU COÛT DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE 12

L'inflation impacte l'ensemble des postes de dépenses 14
La hausse des loyers privés aggrave les précarités 15
La hausse honteuse des loyers et des charges dans les crous 18
L'inscription dans l'enseignement supérieur pèse de plus en plus sur le portefeuille 20

UNE AIDE AUX ÉTUDIANT·ES INSUFFISANTE ET DE PLUS EN PLUS FAIBLE 23

La fin du repas à 1€ : 506€ de rallonge de facture pour tous·tes les étudiant·es 24
Le constat alarmant du très faible nombre de constructions de 25

logements Crous
Les bourses de plus en plus élitistes 27
Les aides au logement réduites de toutes parts 28

ADDITIONNER LES PRIVATIONS ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LES ÉTUDIANT·ES DEPUIS 2017 29

Le total des pertes encaissées 30
Les conséquences de la perte de pouvoir d'achat pour les étudiant·es 32
Un nouveau couperet en plus du tri par les prix : Parcoursup 35
Des publics particulièrement ciblés et marginalisés 36

TOURNER LA PAGE : POUR UNE POLITIQUE D'ÉMANCIPATION DE TOUS·TES LES ÉTUDIANT·ES 40

Assurer l'universalité du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche 42
Réformer d'urgence les aides aux étudiant·es pour en garantir les droits fondamentaux 43
Garantir l'émancipation par un statut social pour la jeunesse 47

S'ORGANISER : L'UNION ÉTUDIANTE, LE MEILLEUR OUTIL POUR DÉFENDRE LA RÉUSSITE DE TOUS·TES 48

ANNEXES 52

Tableaux et méthodologie 54
Bibliographie 57

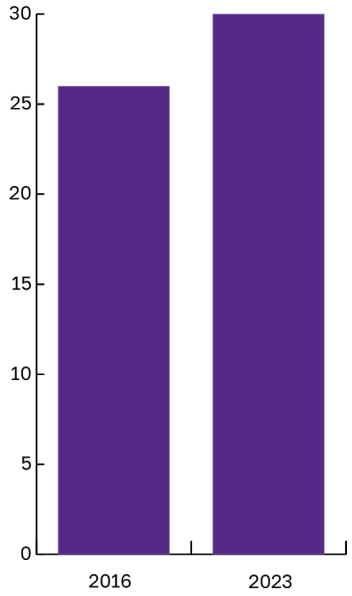
INTRODUCTION

UN RECORD DE PRÉCARITÉ POUR LA JEUNESSE SCOLARISÉE

La précarité étudiante est une problématique majeure et structurelle de l'enseignement supérieur public français. Plus d'un·e jeune sur trois se trouve dans au moins une situation de pauvreté[1] et autant d'étudiant·es ont recours ou ont besoin d'aide alimentaire[2]. Un tiers des étudiant·es reconnaît avoir des fins de mois "difficiles ou très difficiles"[3].

Durant cette année universitaire, de nouvelles statistiques sont venues assombrir ce constat : face à l'inflation, un·e étudiant·e sur deux, soit plus d'un million et demi, a déjà sauté des repas[4] et autant ont renoncé de ce fait aux loisirs. 87 000 étudiant·es ont même entamé leur année universitaire sans logement, faute de moyens face à un marché débridé qui spécule sur l'habitat. Ainsi, **plus d'un·e étudiant·e sur deux est mal-logé·e**[5].

La précarité étudiante s'aggrave d'année en année et contrairement à l'idée reçue, la situation est pire que durant les confinements. Ainsi, depuis 2016, la part d'étudiant·es estimant ne pas avoir suffisamment d'argent pour subvenir à leurs besoins a augmenté de 15%, passant de 26% à 30%[6]. Depuis 2017, le nombre de bénéficiaires d'Aide Spécifique Ponctuelle du Crous a augmenté de 20%, soit 8507 de plus. Enfin, **depuis 2020, le nombre de bénéficiaires étudiant·es des aides alimentaires aurait doublé pour atteindre 200 000**, soit 10% des bénéficiaires des Banques Alimentaires, qui annoncent aider 400 000 personnes en plus depuis 2020.



ETUDIANT·ES ESTIMANT NE PAS AVOIR SUFFISAMENT D'ARGENT POUR SUBVENIR À SES BESOINS

1 Critères définis par DREES, 2023
2 OVE, 2023
3 OVE, 2023
4 IFOP ; COP1, 2023
5 Union Etudiante, 2023
6 OVE, 2016 ; OVE, 2023

10 CHIFFRES CLÉ RÉVÉLÉS DANS CE DOSSIER

PERTE DE 2650 €

DE POUVOIR D'ACHAT SUR 1 AN PAR RAPPORT À 2017

1 ÉTUDIANT·E SUR 2

EST MAL-LOG·ÉE

200 000 ÉTUDIANT·ES SONT CONTRAINT·ES DE BÉNÉFICIER DE DISTRIBUTION ALIMENTAIRES RÉGULIÈREMENT

+20,80%

DE DÉPENSES ESSENTIELLES, SOIT 166€ DE PLUS CHAQUE MOIS

FRAIS D'INSCRIPTION

PAR RAPPORT À 2017

- +94€ EN LICENCE
- +97€ EN MASTER
- +103€ EN DOCTORAT

+987€/ANS

C'EST CE QUE LES ÉTUDIANT·ES DOIVENT PAYER EN PLUS PAR RAPPORT À 2017 POUR SE LOGER DANS LE PRIVÉ

+506€

POUR S'ALIMENTER AU CROUS DEPUIS LA FIN DU REPAS À 1€

+351€/AN

DE LOYER ANNUEL AU CROUS DEPUIS 2017

4 864 NOMBRE DE LOGEMENTS CROUS EN PLUS PAR RAPPORT À 2017

-7,8% DE BOURSIER·ES, ALORS QUE LE NOMBRE D'ÉTUDIANT·ES A AUGMENTÉ DE 1,5%

NOMBRE DE LOGEMENTS CROUS PROMIS → 60 000

UN DOSSIER QUI RÉVÈLE LE VRAI MONTANT DE LA FACTURE DEPUIS 2017

Outre souligner une progression de la précarité étudiante, plutôt connue, nous avons rédigé ce dossier pour contredire les mensonges des gouvernements macronistes. Car lorsque nous alertons sur l'ampleur de la précarité, ils se défilent et font miroiter des réformes bénéfiques qui ne viennent jamais. Cela ne les a pas empêchés de poursuivre leur casse des droits des étudiant·es ! En toute discrétion, depuis 2017, l'aide aux étudiant·es diminue, alors qu'elle devrait progresser, comme en témoignent les chiffres-clé de la page précédente.

Dans ce dossier, nous présenterons d'abord comment ces 7 dernières années ont été particulièrement marquées par une hausse généralisée du coût des études et de la vie étudiante. Cela est dû à l'inflation des frais de vie courante, mais aussi aux hausses de loyers et des frais d'inscription directement décidées par les gouvernements macronistes. Ensuite, nous détaillerons l'insuffisance des aides aux étudiant-es. Depuis 7 ans, l'alimentation, le logement et l'aide sociale pour les étudiant·es ont subi de graves négligences, voire reculs, que nous expliquerons. Enfin, ce dossier rappelle que rien n'est perdu pour l'émancipation de notre jeunesse : les gouvernements futurs peuvent rompre avec ces politiques néfastes et nos luttes locales ont déjà permis d'améliorer la vie des étudiant·es.

UNE RUPTURE À ENGAGER AVEC LES POLITIQUES EN PLACE, EN APPLIQUANT NOTRE PROGRAMME MAJORITAIRE

Face à l'inflation, nous refusons de rester passif·ves. Notre priorité n'est pas d'étudier les plus infimes configurations et conséquences de l'inflation, mais d'appeler de toute urgence à des actions structurelles pour que les étudiant·es ne soient pas victimes des hausses répétées et galopantes du coût de la vie. Pourtant, les seules mesures structurelles qui sont mises en place sont les 10 milliards de coupes budgétaires décidées par Bruno Le Maire en février, en particulier 900 millions d'euros en moins pour l'enseignement supérieur et la recherche, dont 126 millions d'euros en moins pour la vie étudiante. En juillet, 5 milliards supplémentaires de coupes ont été annoncés, une décision déjà grave, encore plus car elle est prise par un gouvernement sans aucune légitimité démocratique, déterminé à s'attaquer jusqu'au bout aux jeunes et aux plus pauvres. Les politiques ont choisi de détruire des parcours d'études et, par là, des vies.

L'Union Étudiante appelle à rompre avec les politiques de jeunesse de ces sept

dernières années, dont ce dossier dresse le bilan.

Le mois dernier, un événement politique majeur a eu lieu : la gauche unie est arrivée en tête d'élections nationales. En toute logique, comme cela a eu lieu par le passé en France, et partout en Europe, nous exigeons que le président de la République nomme un·e premier·e ministre issu·e du Nouveau Front Populaire qui en applique le programme. Ce programme de transformation sociale est majoritaire dans la société, et c'est le seul qui vise à financer à la hauteur des besoins des politiques d'émancipation de la jeunesse. Nous lutterons pour que le programme soit appliqué et aille encore plus loin.

TOUT GOUVERNEMENT DEVRAIT IMMÉDIATEMENT RÉALISER DES MESURES DE RATTRAPAGE :

- Retrouver les 220€ mensuels de pouvoir d'achat perdu pour les étudiant·es ces 7 dernières années ;
- Geler les frais d'inscription et supprimer la CVEC ;
- Réhausser l'accès au droit aux bourses Crous pour y retrouver les près de 60 000 étudiant·es retiré·es à la population boursière depuis 2020
- Ré-instaurer le repas 1€ pour tous·tes ;
- Geler les loyers et charges dans les logements Crous, ainsi qu'encadrer le montant et la hausse des loyers dans toutes les villes universitaires ;
- Construire les 55 000 logements manquants pour atteindre la promesse des 60 000 supplémentaires entre 2017 et 2022.

Ces victoires ont toujours été le fruit de luttes, et c'est pourquoi l'Union Étudiante appelle à un mouvement social à la rentrée 2024, pour appliquer ses principales revendications :

- La gratuité totale de l'inscription dans l'enseignement supérieur et la recherche publiques ;
- La création massive de logements Crous abordables pour qu'y soient logé·es ¼ des étudiant·es ;
- L'instauration d'un revenu d'autonomie pour les jeunes en formation, inconditionnel et universel et à hauteur du seuil de pauvreté, soit actuellement 1216€ par mois.


SCIENCES PO
GRENOBLE



UNE HAUSSE GÉNÉRALISÉE DU COÛT DES ÉTUDES ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Depuis quelques années, l'augmentation des prix s'est violemment accélérée. Bien que présentée comme étant uniquement causée par les guerres et le changement climatique, elle est surtout due à un braquage inédit : la hausse des marges et des bénéfices des énergéticiens, des industriels et des grandes chaînes de la distribution. Ainsi, le CAC 40 continue de battre des records en dégageant un bénéfice net de 153,6 milliards d'euros[1].

Refusant de nombreuses fois la taxation de ces superprofits, les gouvernements macronistes en sont complices. De la même manière, ils ont accompagné la libéralisation du marché locatif privé, qui s'accélère en rendant de nombreuses villes universitaires inhabitables pour les étudiant·es.

Les gouvernements macronistes sont d'autant plus complices de cette situation qu'ils ont décidé directement certaines hausses, telles que celles des loyers et charges des logements Crous ainsi que celles des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur. Dans cette partie, nous reviendrons sur l'ensemble des hausses de dépenses que subissent les étudiant·es.

L'INFLATION IMPACTE L'ENSEMBLE DES POSTES DE DÉPENSES

Ces 12 derniers mois, les prix ont augmenté de 2,3 %[2] et la tendance prévoit d'être similaire sur les deux années suivantes[3]. Les prix sont donc loin de baisser, or l'inflation exceptionnelle des dernières années a aggravé la précarité étudiante. Aucun rattrapage des aides aux étudiant·es n'a été prévu par Macron, alors même que l'inflation les attaque sur tous les postes de dépenses. Par rapport à 2017, en moyenne pour tous·tes les étudiant·es, il faut payer chaque mois[4] :

- 80€ de plus pour bénéficier de services tels que le logement, les transports et les loisirs,
- 44€ de plus pour s'alimenter,
- 24€ de plus pour accéder à l'énergie (fluides, électricité, essence),
- 18€ de plus pour accéder aux produits manufacturés (habillement, produits de santé, matériel pédagogique).

1 Chaperon, 2023
2 INSEE, 2024
3 Banque de France, 2024
4 Dépenses moyennes appliquées à l'ensemble de la population étudiante, pondérées selon les profils de ressources, prenant en compte leur situation géographique et leur cohabitation ou non. Méthodologie complète de chiffrage à consulter en annexe.

En seulement 7 ans, un tiers des postes de dépense des étudiant·es augmente de plus de 25% : +29,7% pour les frais d'alimentation, +53% pour les frais d'inscription, +54% pour le matériel pédagogique et l'équipement et +60,1% pour les produits de santé, d'hygiène et d'entretien. Ce sont donc les besoins du quotidien qui sont sévèrement remis en question. Quand iels sont déjà un tiers à recourir ou avoir besoin d'aide alimentaire, la seule manière de finir le mois sans être trop dans le rouge, c'est de se priver, régulièrement. C'est aussi se reporter sur une alimentation de bien moins bonne qualité, qui casse la santé, fatigue, rend malade, encore plus quand on ne se soigne plus pour des raisons financières.

Alors qu'un tiers des étudiant·es reconnaît avoir des fins de mois "difficiles ou très difficiles", **la politique macroniste fait augmenter de 20,80% depuis 2017 leurs dépenses essentielles, soit 166€ de plus par mois** ! Si l'aggravation que cela engendre sur la précarité étudiante est évidente, aucun rattrapage des aides aux étudiant·es n'a été prévu par Macron !

+166€/MOIS

EN PLUS À CAUSE DE LA POLITIQUE MACRONISTE
SOIT UNE AUGMENTATION DE 20,80% DEPUIS 2017

LA HAUSSE DES LOYERS PRIVÉS AGGRAVE LES PRÉCARITÉS

Le logement représente en moyenne près de deux tiers des dépenses étudiantes. À Paris, les prix ont doublé depuis 1995. Cette année encore, pour un·e étudiant·e, trouver un logement à la hauteur de ses ressources dans la ville universitaire où l'on vient d'être admis·e est une véritable épreuve.

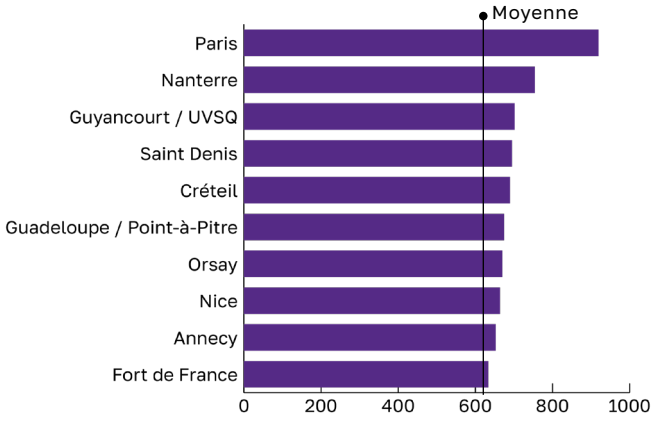
UNE HAUSSE DES LOYERS TRÈS VISIBLE DEPUIS 2023

630€

LOYER ÉTUDIANT MOYEN EN 2024

Si, ce mois-ci, sont publiés les décrets de prolongation de "l'expérimentation" de l'encadrement de l'évolution des loyers dans 47 agglomérations, avec l'ajout de quelques territoires aux premiers (9 pour août 2024), il n'en reste pas moins qu'en moyenne, pour cette rentrée 2024, **les étudiant·es paieront 18€ de plus de loyer chaque mois, soit 213€ pour l'année (+2,8%). Ainsi, en 2024, le loyer mensuel moyen des étudiant·es atteint 630€**. Un·e étudiant·e bénéficiant de l'échelon maximal des bourses devrait en dilapider la totalité pour se loger

au minimum décent mais cet échelon concerne moins de 2% des étudiant·es[1].



Au-dessus de ce montant de l'échelon maximal des bourses, on retrouve les 10 villes aux loyers les plus chers en 2024, entre 634€ et 919€. Paris s'illustre en tête du podium avec d'autres villes d'Île de France (Nanterre, Guyancourt, Saint-Denis, Créteil et Orsay), ainsi que les Outre-Mers (Pointe-à-Pitre et Fort de France) et des villes d'universités "de proximité" (Nice et Annecy).

Le problème frappe l'ensemble de la population étudiante, puisqu'**un tiers des villes universitaires voient leurs loyers annuels grimper de 372€** (Marseille) **à 573€** (Fort de France) supplémentaires comparé à 2023. Et deux tiers des villes universitaires voient leurs loyers augmenter d'au moins 240€ par an.

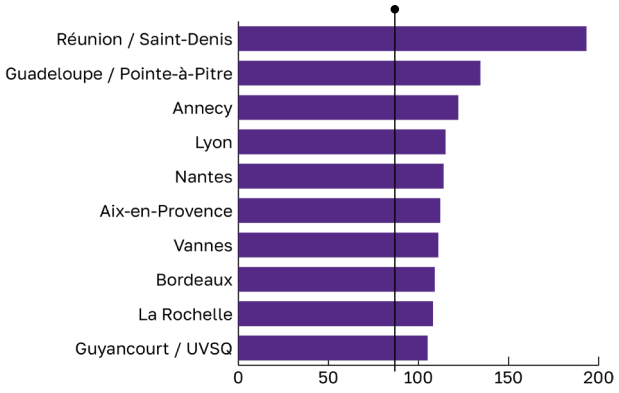
+987€
DE LOYER PAR AN PAR RAPPORT À 2017

UNE HAUSSE DES LOYERS SANS TRÊVE DEPUIS 2017

Depuis 2017, le logement fait partie des postes de dépenses dont les prix s'accélèrent très vite du fait de la libéralisation du marché de l'immobilier locatif. Ainsi, **après 7 ans de macronisme, pour se loger, les étudiant·es doivent payer 987€ de plus dans l'année**.

La hausse moyenne depuis 2017 atteint donc 16%, mais les loyers augmentent de 44% à Saint-Denis de la Réunion, 34% à Vannes et 30% à Brest ! Les Outre-Mer (Saint-Denis, Pointe-à-Pitre) sont les territoires qui connaissent les plus fortes hausses : jusqu'à +2319€ de loyer à l'année.

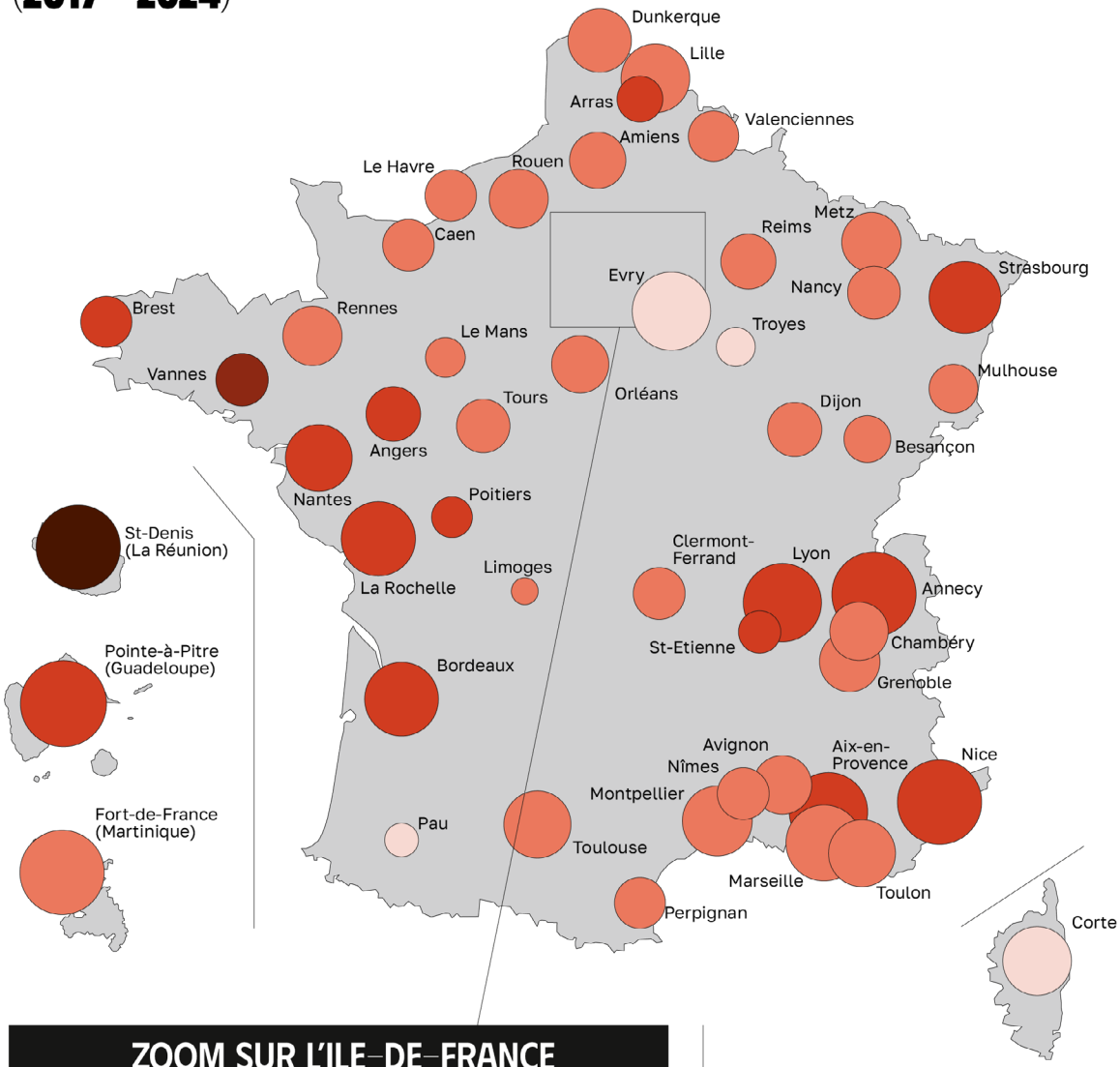
Relevons aussi des hausses alarmantes dans les grandes villes universitaires comme Lyon, Nantes, Aix en Provence et Bordeaux (entre +1380€ et +1612€ par an) et des villes universitaires de proximité : Annecy, Aix-en Provence, Vannes, La Rochelle et Guyancourt (entre + 1262€ et 1464€ par an).



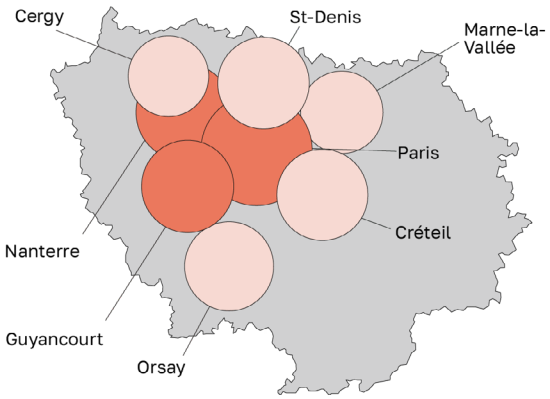
TOP 10 DES PIRES HAUSSES DE LOYER EN 7 ANS

1 SIES, 2023

EVOLUTION DES LOYERS DES LOGEMENTS ÉTUDIANTS SOUS LA PRÉSIDENCE DE MACRON (2017 – 2024)



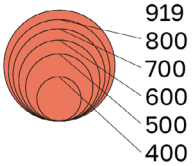
ZOOM SUR L'ILE-DE-FRANCE



Variation des loyers entre juillet 2017 et juillet 2024 en pourcentage

+2,1 +10 +20 +30 +40 +44,4

Montant du loyer d'un logement étudiant en 2024 dans les villes universitaires



LES ÉTUDIANT·ES CONTRAINT·ES DE MAL SE LOGER DANS LE PRIVÉ

Les étudiant·es sont un public particulièrement captif de ces hausses de loyers. Pourquoi ne pas habiter plus loin ? Si une partie des étudiant·es le fait déjà, particulièrement dans les grandes villes, les loyers restent très élevés et le temps de transport augmente, ce qui vide encore plus le portefeuille et réduit le temps disponible pour les études ou les loisirs. En conséquence, le choix opéré est souvent celui de la surface réduite et du logement de mauvaise qualité.

Ce marché du mal-logement semble florissant, au vu de nos révélations sur son ampleur[1] :

- Plus d'1 étudiant·e sur 10 occupe une chambre de moins de 9m²;
- 63% des étudiant·es n'ont pas d'espace de travail personnel ;
- 7 étudiant·es sur 10 souffrent de nuisances sonores dans leur logement
- 1 étudiant·e sur 4 vit dans une passoire thermique ;
- Ainsi, 1,5 million d'étudiant·es sont mal logé·es.

Peu de ménages souhaiteraient vivre dans les logements destinés aux étudiant·es dans le privé... et pourtant, les étudiant·es n'ont pas d'autre choix, au vu de la saturation du parc des Crous. Ces derniers en profitent donc pour augmenter les loyers à leurs dépens.

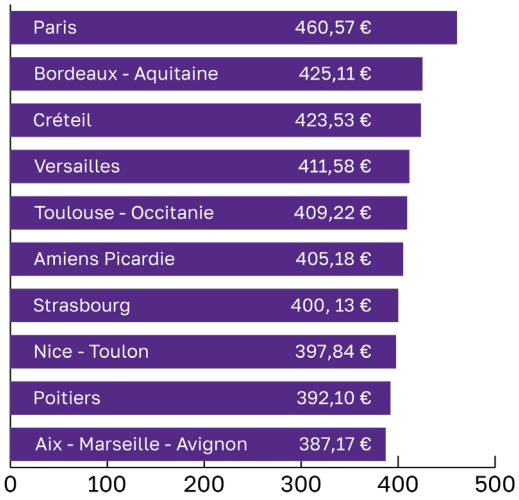
LA HAUSSE HONTEUSE DES LOYERS ET DES CHARGES DANS LES CROUS

2024 : ANNÉE DE LA GRANDE DÉRÉGULATION DES LOYERS CROUS

L'hébergement géré par les Crous a été créé par les étudiant·es pour répondre à leurs besoins tandis qu'ils étaient ignorés par toute la société. En tant que services publics, les Crous ont vocation à corriger des inégalités croissantes en garantissant le droit à un logement accessible et peu cher. Alors que l'hébergement Crous est censé permettre aux étudiant·es les plus précaires d'habiter dans leur ville d'étude, comment le prendre en charge quand le loyer moyen peut atteindre entre 411€ et 460€ en région parisienne, 425€ à Bordeaux ou encore 405€ à Amiens ? 15 villes universitaires, parmi les plus grandes, voient leurs loyers mensuels moyens aux Crous dépasser la moyenne nationale. Celle-ci est déjà élevée puisqu'elle atteint 373€, **soit le montant de l'échelon 3 des bourses ou plus, que ne touche qu'un·e étudiant·e sur dix**[2].

1 Union Etudiante, 2023
2 SIES, 2024

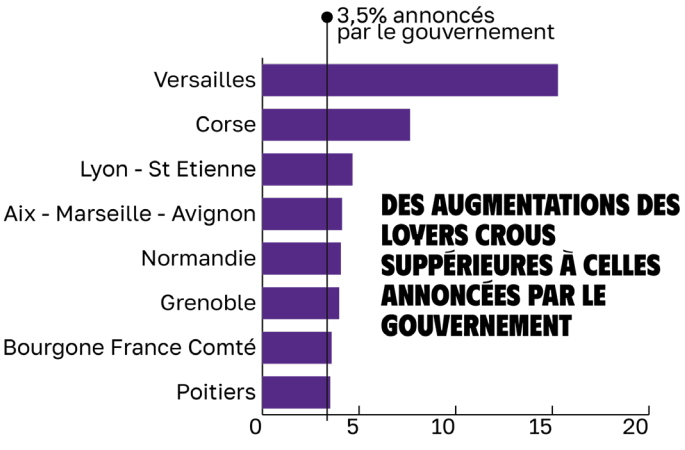
TOP 10 DES LOYERS CROUS MOYENS EN 2024



En mars 2024, en toute connaissance de la précarisation galopante des étudiant·es, le gouvernement a décidé le dégel des loyers pour appliquer une hausse de 3,5% dans toutes les résidences CROUS. Cette hausse est d'une violence sociale inouïe : dans le Crous de Versailles, il faudra trouver chaque mois 55€ supplémentaires, 25€ en Corse ou 16€ à Lyon. Dans sept académies sur 26, **la hausse du loyer excède terriblement la moyenne nationale de +135€/an**.

+135€

D'AUGMENTATION DES LOYERS CROUS POUR UN AN



DES AUGMENTATIONS DES LOYERS CROUS SUPPÉRIEURES À CELLES ANNONCÉES PAR LE GOUVERNEMENT

Si le gouvernement a essayé d'imposer cette injustice discrètement et rapidement, cela n'a pas empêché les étudiant·es de clamer fort leur refus : iels ont été 30 373 à signer notre pétition en ligne[1]. Fidèles à leur politique, Macron et son gouvernement ont ignoré les revendications populaires et menti ! En effet, 8 Crous ont fait augmenter leur loyer moyen de plus de 3,5% : Versailles, la Corse, Lyon-St Etienne, Aix-Marseille-Avignon, Normandie, Grenoble, Bourgogne Franche-Comté et Poitiers.

1 Pétition "Augmentation de 3,5% des loyers CROUS : nous ne paierons pas !", en ligne sur change.org URL : https://www.change.org/p/augmentation-de-3-5-des-loyers-crous-nous-ne-paierons-pas?signed=true

DES CROUS QUI AUGMENTENT LEURS PRIX DISCRÈTEMENT DEPUIS DES ANNÉES

Depuis 2017, les Crous sont rendus inaccessibles aux plus précaires, avec **un loyer annuel qui a augmenté en moyenne de 351€, soit +10,4%.** Cela est particulièrement flagrant en Ile-de-France : le Crous de Versailles a augmenté ses loyers annuels d'en moyenne 759€ (+22,6%), celui de Paris de 422€ (+10,1%), celui de Créteil de 381€ (+9,9%). Le taux de hausse dépasse largement la moyenne dans 8 académies, Versailles en tête, ainsi qu'en Corse (+14,5%), à Lyon, Aix-Marseille-Avignon, Normandie et Grenoble (de +11,3% à +10,6%).

L'INSCRIPTION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR PÈSE DE PLUS EN PLUS SUR LE PORTEFEUILLE

Fin mai 2024, encore plus discrètement et par une indexation sur l'inflation, le gouvernement a imposé une hausse de 3,5% de tous les frais d'inscriptions, mettant fin au gel instauré en 2020 pour faire face à la précarité étudiante. Les écoles sous la tutelle du ministère de la Culture font l'objet d'un décret similaire. Cela représente un recul des droits inédit pour leurs étudiant·es, dont les frais n'avaient jamais été indexés sur l'inflation.

	2017	2018	2024	
Montant CVEC (€)	0,00 €	90,00 €	103,00 €	+15% depuis 2018
Montant frais d'inscription pour un·e étudiant·e européen·ne (€)				
Licence	184 €	170 €	175 €	
Master	256 €	243 €	250 €	
Doctorat	391 €	380 €	391 €	
Montant frais d'inscription pour un·e étudiant·e non européen·ne (€)				
Licence	184 €	170 €	2 850€	
Master	256 €	243 €	3 879 €	
Doctorat	391 €	380 €	*	
Moyenne des frais de scolarité universitaire**	216 €	293 €	331 €	+115€ soit +53%

* N'est pas fixe. Le montant général est de 391 € mais des frais supplémentaires peuvent être appliqués

** Pondéré pour l'ensemble des étudiant·es à l'université

La ministre de l'Enseignement supérieur a même laissé entendre qu'il n'était plus nécessaire de "protéger" les étudiant·es, que le Covid-19 serait passé, autant que la forte inflation[1]. En réalité, il s'agit surtout de se plier aux calculs absurdes de Bercy et de réaliser les coupes budgétaires fantasmées par Bruno Le Maire. Dès lors, **par rapport à 2017, les étudiant·es français·es doivent payer 94€ de plus pour s'inscrire en licence, 97€ en master et 103€ en doctorat**.

Sans réaction, cette facture augmentera vite, les frais étant indexés sur l'inflation comme la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC), impôt opaque et injuste créé par Macron en 2018 et payé par les étudiant·es. Ainsi, depuis sa création, la CVEC a augmenté de 15%, tandis que son bénéfice pour les étudiant·es ne s'est pas étendu.

En réalité, depuis 2017, **les frais d'inscriptions moyens à l'université ont atteint 332€ en 2024 (+115€)**. Avec les projections d'inflation de la Banque de France, en 2027, l'accès à l'université nécessitera que chaque étudiant·e paye en moyenne 374€, soit 73% de plus qu'en 2017 ! C'est en partie lié à l'indexation sur l'inflation, mais aussi à la multiplication par 16 des frais d'inscription pour les étudiant·es étranger·es non européen·nes. Depuis, 2019, les gouvernements ont décidé de leur faire payer toute une partie de la facture avec une inscription à 2850€ pour la licence et 3879€ pour le master. De plus, les gouvernements détruisent progressivement tous les dispositifs d'exonération locaux en réponse à cette injustice xénophobe, largement contestée dans le milieu universitaire.

Depuis qu'il a supprimé la sécurité sociale étudiante, pierre angulaire de l'accès à la santé créée en 1948, Emmanuel Macron affirme avoir baissé le coût des études. Sylvie Retailleau insistait en juin 2024 : grâce à eux les "frais déboursés pour entrer en licence" auraient été réduits de 123€ (Le Nevé, 2024)... C'est encore un mensonge ! Ainsi, l'addition des frais d'inscriptions moyens avec les montants moyens de mutuelle et de sécurité sociale étudiante atteignait 797€ en 2017. **10 après, en 2027, cette somme monte à 816€ (+2,4%)[2]. Donc, tant que les prix ne seront pas bloqués et les frais d'inscription ne seront pas gelés, à la fin du mandat de Macron, les étudiant-es paieront bien plus pour entrer à l'université.** Cette suppression de la sécurité sociale étudiante n'a fait que reculer l'accès aux droits et pour les étudiantes, dont la perte d'autonomie en matière de santé a été dénoncée même par l'Inspection Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche[3].

Aucune hausse de frais d'inscription ne sera acceptée par les étudiant·es, qui ne peuvent pas payer plus pour l'accès au service public de l'enseignement supérieur. Le croire est une erreur considérable, oubliant les victoires de nos luttes antérieures. L'Union Étudiante appelle à la mobilisation pour cesser le braquage.

1 Le Nevé, 2024
2 Projection à partir des scenarii d'inflation de la Banque de France, 2023
3 (IGESR, 2021)

LES ÉCOLES PUBLIQUES : FER DE LANCE DE L'AUGMENTATION GÉNÉRALISÉE DES FRAIS D'INSCRIPTION

L'enseignement supérieur public français s'est doté de formations élitistes. Celles-ci sont tout de même supposées respecter les mêmes impératifs de service public que l'université, c'est-à-dire d'être accessibles à tous·tes et gratuites. Pourtant, s'y inscrire coûte chaque année plusieurs milliers d'euros, ce qui est particulièrement excluant pour les étudiant-es précaires qui ne bénéficient que peu des parcours "d'égalité des chances". Pire, ces écoles connaissent les plus fortes hausses de frais d'inscription de tout l'enseignement supérieur !

Ainsi, ces 7 dernières années, les écoles d'ingénieur-es ont continué à augmenter leurs frais d'inscriptions alors même qu'ils avaient cru de 20% entre 2013 et 2018 (Corbier, 2018).

De la même manière, entre 2017 et 2024, parmi les 10 Instituts d'Études Politiques (IEP), les frais d'inscription ont été augmentés d'en moyenne 1060€ (+16%) ! Rien qu'à Sciences Po Paris, qui a pourtant multiplié les affichages favorables à la "diversité sociale" depuis 2017, il faut débourser en moyenne 4350€ supplémentaires (+42%).

Les écoles rattachées au Ministère de la Culture ne sont pas épargnées, à l'exemple de l'école d'art TALM d'Angers qui a tout simplement doublé ses frais d'inscription ! Les étudiant·es boursier·es devront désormais payer 467€, sans exonération possible (au lieu de 239€ auparavant) et les non boursier·es jusqu'à 1500€ (800€ avant cette année). Entre 2017 et 2024, les frais d'inscriptions à l'école d'art ESAD de Reims ont augmenté de plus de 10% pour atteindre 700€ en premier cycle et 900€ en deuxième cycle, dans une école publique et sans exonération pour les bénéficiaires d'une bourse.

La liste est longue et les montants toujours différents, mais la stratégie reste la même : isoler les étudiant·es et imposer la hausse de ces "ressources propres" pour compenser l'austérité.

UNE AIDE AUX ÉTUDIANT·ES INSUFFISANTE ET DE PLUS EN PLUS FAIBLE



Si l'inflation continue d'être élevée, les aides sociales ne connaissent aucune hausse structurelle, bien qu'elle serait nécessaire. Il est à noter que, concernant les aides au logement, l'une des premières actions au pouvoir d'Emmanuel Macron en 2017 a été de baisser de 5€ le montant de toutes les aides personnelles au logement. Aujourd'hui encore, malgré une revalorisation annuelle mécanique liée à l'Indice de Référence des Loyers (IRL), cette perte est très loin d'être compensée. De plus, l'universalité de ces aides au logement est menacée.

Plus largement, le système d'aides aux étudiant·es ne répond pas aux besoins vitaux de ces derniers·ères. Macron et ses gouvernements ont passé les 7 dernières années à le saper, comme nous allons le détailler dans cette partie.

En parallèle, l'horizon des aides sociales pour les jeunes qui quitteraient l'enseignement supérieur se rétrécit. Le droit au chômage est autant attaqué que celui à la retraite. Avec la création de "France travail" en décembre 2023, l'ensemble des inscrit·es, et pas seulement les bénéficiaires du RSA, devront effectuer 15h de travail gratuit. C'est une restriction de l'accès aux droits sociaux historiquement grave. Ce coup de force des libéraux est inspiré du modèle allemand qui n'a fait qu'augmenter le taux de pauvreté, l'écart de revenu entre les riches et les pauvres et dégrader le droit du travail avec le boom des "boulots à un euro", soit le retour du travail à la tâche du XIXe siècle.

Le revers de ces quelques économies réalisées sur les plus pauvres est la remise en cause profonde de l'universalité des droits fondamentaux comme le droit à une alimentation et à un logement dignes, le droit à des ressources minimales, etc. Quand ce socle s'effondre, le droit à l'éducation, et dans la formation de son choix, pourtant fondement de notre République sociale, est impossible.

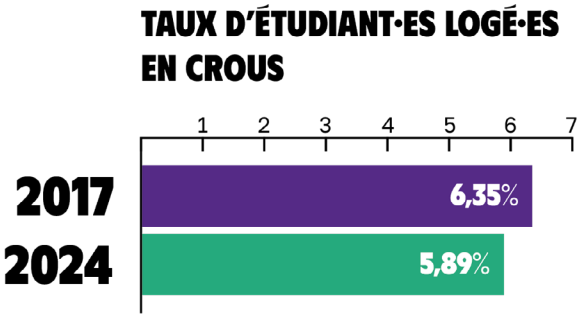
LA FIN DU REPAS À 1€ : 506€ DE RALLONGE DE FACTURE POUR TOUS·TES LES ÉTUDIANT·ES

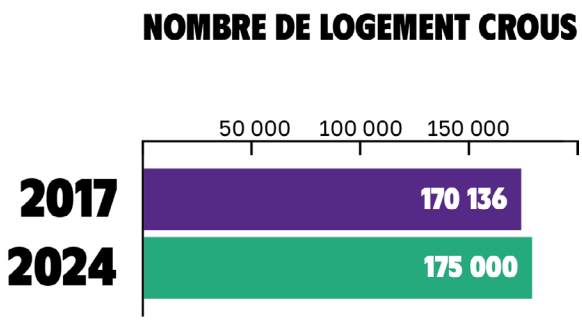
Dès 2021, la suppression du repas Crous à 1€ pour tous·tes les étudiant·es oblige la quasi totalité des étudiant·es - plus de 2,3 millions - à payer chaque année **506€ supplémentaires pour s'alimenter**... alors même que l'alimentation est l'un des postes de dépense où l'inflation est la plus marquée (+27,1% ces 7 dernières années) et qu'elle est un droit vital.

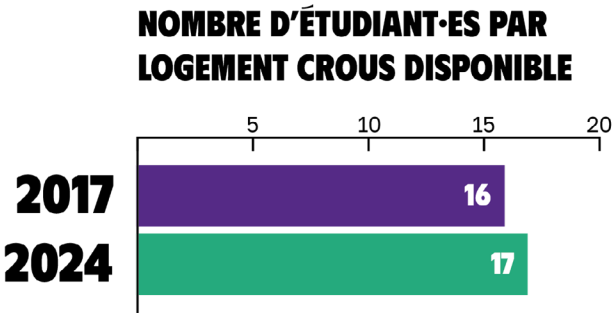


LE CONSTAT ALARMANT DU TRÈS FAIBLE NOMBRE DE CONSTRUCTIONS DE LOGEMENTS CROUS

Le logement aidé est la clé d'une politique émancipatrice pour la jeunesse, mais c'est surtout la promesse non tenue préférée des gouvernements successifs. L'année dernière 87 000 étudiant·es ont entamé leur année universitaire sans logement et plus d'un·e étudiant·e sur deux, soit plus d'1,5 millions d'étudiant·es, est mal-logé·e. En l'espace d'une cinquantaine d'années, le nombre d'étudiant·es a été multiplié par 17 quand le nombre de logements l'a été par 2,3 seulement. Emmanuel Macron promettait 60000 nouveaux logements pour les étudiant·es pour son premier mandat, mais seulement la moitié a été produite, en tenant compte de l'explosion de l'offre de logements privés. Il a alors timidement annoncé l'étalement de sa promesse sur deux fois plus de temps. 7 ans après, nous pouvons affirmer qu'il a menti. La crise du logement est orchestrée par un gouvernement qui abandonne le réseau des œuvres universitaires (Crous) pour lesquelles l'obtention de foncier de la part de l'État afin de construire du logement étudiant est devenue quasiment impossible. Depuis 2017, seulement 18220 logements ont été construits ou pris en gestion par les Crous ; pire, cela ne fait **que 4864 logements supplémentaires relativement au parc des Crous de 2017**, qui a fermé ses places les plus vétustes. L'action de l'Etat pour le logement étudiant est indigente.







EXPULSER LES ÉTUDIANT·ES DES CROUS D'ÎLE DE FRANCE PENDANT LES JO POUR N'Y LOGER... PERSONNE !

En Ile de France, l'argent prime sur les étudiant·es et celleux-ci ne sont qu'une variable d'ajustement lorsqu'il s'agit d'organiser les Jeux Olympiques. Comme nous l'avions révélé l'an dernier, un·e étudiant·e résident·e en Ile-de-France sur 3 a été contraint·e par le/la propriétaire de son logement de le quitter sur la période des Jeux Olympiques, via une réduction du délai du bail. En plus, ce sont 3000 étudiant·es en résidence Crous expulsé·es (soit un tiers du parc) pour héberger les troupes de sécurité. Tout ceci a été imposé pendant la période des rattrapages, des stages et des emplois. Ce sont autant d'activités vitales pour l'année de scolarité à venir qui ont été empêchées !

Malgré une première interdiction de cette expulsion honteuse des Crous par le Tribunal Administratif, l'élitisme olympique a été sauvé par le Conseil d'Etat. La ministre de l'Enseignement Supérieur a prétendu compenser cette expulsion par un chèque déménagement de 100€ que les étudiant·es n'ont toujours pas touché, alors que les Jeux sont achevés. Cette opération s'inscrivant dans le grand nettoyage social de Paris est d'autant plus abjecte que le gouvernement a démontré qu'il était possible de mettre fin aux conditions de vie indignes qu'il propose dans les Crous : toutes les rénovations attendues depuis des années ont été faites pour les policier·es hébergé·es dans les chambres vidées. Quand le syndicat de police Alliance dénonce l'insalubrité que les résident·es pointent depuis des années, le Crous mène des travaux en moins de 24h... et l'Etat aurait même relogé les policier·es en hôtel ! Autrement dit, l'expulsion des étudiant·es de leur logement Crous était inutile.

LES BOURSES DE PLUS EN PLUS ÉLITISTES

53%

DES BOURSIER·ES SONT CONCENTRÉ·ES DANS LES 3 PREMIERS ÉCHELONS (SOIT MAXIMUM 307€/MOIS)

Depuis plusieurs années, les étudiant·es soulignent les carences du système de bourse français. Outre qu'il soit assez illisible, c'est un système insuffisant puisque moins d'un quart des étudiant·es y ont accès, que le montant maximal des bourses n'atteint que la moitié du seuil de pauvreté et que 53% des boursier·es sont concentré·es dans les 3 premiers échelons (soit maximum 307€/mois)[1].

Le système de bourse est aussi infantilisant puisqu'il est calculé sur les revenus des parents de l'année précédente et renvoie donc l'étudiant·e à son statut d'enfant. Ce système produit d'ailleurs de graves situations de non-assistance des jeunes en rupture familiale. Enfin, l'aide sociale aux étudiant·es est injuste puisque "l'investissement total (dépenses publiques et privées) représente 73 100€ pour les jeunes dont les parents appartiennent aux 10% les plus aisés, contre 29 100€ pour les jeunes dont les parents font partie des 10% les plus modestes"[2], le budget alloué aux bourses étant équivalent à celui du budget accordé aux déductions d'impôts des jeunes rattaché·es aux foyers fiscaux de leurs parents.

EVOLUTION 2020–2023

Ensemble	-58 248	-7,77%
Echelon 0B	-23 181	-9,73%
Echelon 1	-7 057	-6,71%
Echelon 2	-5 797	-10,54%
Echelon 3	-6 092	-10,96%
Echelon 4	-4 654	-8,69%
Echelon 5	-5 776	-5,90%
Echelon 6	-6 477	-7,34%
Echelon 7	786	1,40%

Si ce système a des défaillances, il n'y a aucune raison de le détricoter encore plus. Au-delà des annonces de quelques revalorisations par la ministre de l'Enseignement Supérieur, depuis 2017, le montant moyen des bourses n'a augmenté que de 64€ (pour atteindre 344€), ce qui est très loin de palier ne serait-ce que la hausse des frais de scolarité (CVEC incluse) ou l'inflation. Pire, pour faire des économies, le gouvernement a réduit le nombre de boursier·es depuis 2017, en visant d'abord les échelons 0bis et 1, c'est-à-dire les échelons des étudiant·es de "classe moyenne". Ainsi, rien que depuis 2020, **alors que la population étudiante**

1 SIES, 2023
2 Bonneau & Grobon, 2021

a augmenté de 40 800 étudiant·es (+1,5%), les bourses sont versées à 58 248 bénéficiaires en moins, soit -7,8%. En parallèle, depuis 2017, les aides d'urgences annuelles (ASAA) ont perdu près d'un·e bénéficiaire sur 10 (-477).

LES AIDES AU LOGEMENT RÉDUITES DE TOUTES PARTS

Les aides personnelles au logement (APL+ALS+ALF) distribuées par la Caisse d'Allocations Familiales sont les aides sociales les plus accessibles aux étudiant·es ; elles sont donc précieuses. Dans leur frénésie antisociale, les gouvernements d'Emmanuel Macron en ont sabordé le budget global, passant de près de 18 milliards d'euros en 2017 à 14,6 milliards d'euros, selon nos estimations, en 2024[1] : une baisse de 18,8% ! Pour appliquer une telle coupe, de nombreux-ses bénéficiaires ont été privé·es de leur droit. Celleux-ci seraient environ 371 000 de moins (soit -6,0%)[2].

Les données publiques sont particulièrement réduites concernant les étudiant·es, mais l'Union Étudiante est en mesure d'obtenir une estimation fiable[3]. En 2017, 34% des étudiant·es, soit 900 612 personnes, bénéficiaient d'aides personnelles au logement pour un montant moyen de 168€[4]. Cette année, au vu du budget alloué par le projet de loi de finances 2024 et des données publiques du Ministère du logement, iels ne seraient plus que 730 000 à en bénéficier, soit 25% de la population étudiante, pour un montant moyen d'allocation de 133€. **Ainsi, l'aide la plus universelle aux étudiant·es vient de se voir, en quelques années, retirée à plus de 6% de la population étudiante et réduite de 20%.** La baisse du montant moyen dépasse ainsi celle, bien médiatisée, de 5€ quant au montant maximum, par d'obscurs mécanismes des CAF pour répartir des miettes.

1 DREES, 2020 ; CAF, 2023
2 CAF 2018 ; Sénat, 2024
3 Détaillée en partie méthodologique
4 INSEE, 2018 ; Sénat, 2021



ADDITIONNER LES PRIVATIONS ET LEURS CONSÉQUENCES SUR LES ÉTUDIANT·ES DEPUIS 2017

LE TOTAL DES PERTES ENCAISSÉES

2650€

DE PERTE DE POUVOIR D'ACHAT POUR L'ANNÉE 2024, PAR RAPPORT À 2017

Depuis 2017, les étudiant·es subissent une inflation débridée sur les ressources essentielles – du logement à l'alimentation – qui s'accompagne de la déflation des aides sociales que les gouvernements ont acté. Ainsi, en 7 ans, la perte de pouvoir d'achat des étudiant·es est immense : **220€** en moins chaque mois, **soit, pour l'année 2024, une perte inédite 2650€.**

Comme nous l'avons vu dans les deux parties précédentes, cette perte de pouvoir d'achat au cours des 7 dernières années s'explique d'abord par de fortes hausses dans les postes de dépenses des étudiant·es (partie 1). Le logement est la dépense dont le montant a le plus augmenté. La hausse des frais de scolarité toute récente ne fait qu'aggraver la situation, coûtant en moyenne **115€** de plus par an. Au total, le panier moyen[1] pour répondre aux besoins essentiels a augmenté de **166€** pour atteindre **966€ par mois**, soit +20,8%.

966€

DE PANIER MOYEN PAR MOIS POUR UN·E ÉTUDIANT·E EN 2024

En parallèle, la perte de pouvoir d'achat est directement dûe à une baisse des aides dissimulée par quelques maigres hausses parfaitement asymétriques (partie 2). Les seules ressources que les étudiant·es voient augmenter sont les bourses, mais en moyenne, sur l'ensemble de la population, cela ne représente que +8€ par étudiant·e par an. Pendant ce temps, toutes les autres aides se sont effondrées. Cet effondrement est particulièrement frappant pour les aides personnelles au logement, dont la baisse du montant et du nombre de bénéficiaires leur fait atteindre un montant moyen de 33€ sur l'ensemble de la population étudiante, soit une perte de 24€ chaque mois ! Enfin, la suppression du repas à 1€ pour tous·tes implique un surcoût de 39€ par mois pour l'ensemble des étudiant·es !

1 Dépenses moyennes appliquées à l'ensemble de la population étudiante, pondérées selon les profils étudiants, prenant en compte leur situation géographique, leurs ressources et leur cohabitation ou non. Méthodologie complète de chiffrage à consulter en annexe.

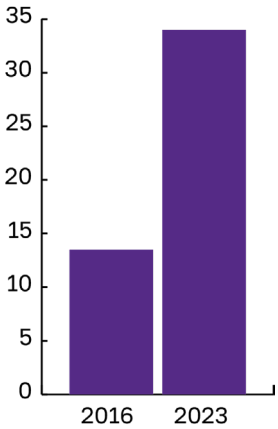
Frais mensuels moyens pour l'ensemble de la population étudiante		2017	2024	Evolutions 17 → 24	
		799,53 €	**965,86 €**	**166,33€**	**20,80%**
TOTAL	**Alimentation**	**161,03 €**	**204,66 €**	**44,63 €**	**27,09 %**
ss-total	Frais de vie quotidienne hors restauration universitaire et habillement	127,28 €	165,06 €	37,79 €	29,69 %
ss-total	Uniquement restauration universitaire	33,76 €	39,60 €	5,84 €	17,31 %
TOTAL	**Produits manufacturés**	**71,82 €**	**96,12 €**	**24,30 €**	**33,83 %**
ss-total	Habillement et chaussures	34,10 €	37,03€	2,93 €	8,60 %
ss-total	Produits de santé, hygiène et entretien	15,97 €	25,56 €	9,60 €	60,10%
ss-total	Autres produits manufactués : matériel pédagogique, équipement, livres, etc.	21,75 €	33,53 €	11,77 €	54,12 %
TOTAL	**Energie**	**42,06 €**	**60,26 €**	**18,20 €**	**43,27 €**
TOTAL	**Services**	**524,62 €**	**604,82 €**	**80,20 €**	**15,29 %**
ss-total	Loyer moyen pour l'ensemble des étudiant·es (incluant les cohabitant·es)	295,91 €	352,93 €	57,01 €	19,27 %
ss-total	Assurances logement	31,18 €	33,60 €	2,41 €	7,73%
ss-total	Dépense régulières de soin, services médicaux	10,00 €	10,12 €	0,12 €	1,22 %
ss-total	Frais de mutuelle et de sécurité sociale étudiante	48,38 €	35,75 €	-12,63 €	-26,11 %
ss-total	Transports	51,11 €	63,75 €	12,64 €	24,73 %
ss-total	Communication	19,11 €	17,84 €	-1,27 €	-6,65 %
ss-total	Frais bancaires	6,27 €	10,07 €	3,80 €	60,57 %
ss-total	Loisirs	44,62 €	53,15 €	8,53 €	19,11 %
ss-total	Inscription universitaire moyenne mensualisée et pondérée pour l'ensemble des étudiant·es (incluant les non européen·nes)	18,04 €	27,63 €	9,59 €	53,17 %

Evolution des montants des principales dépenses et recettes pour les étudiant·es entre 2017 et 2024 ramenés en euros mensuels sur l'ensemble de la population étudiante (bénéficiant de la ressource ou non)			
Dépense en plus	-€	Ressources en plus	+€
Surcoûts dans le panier moyen	166,3	Hausse des bourses	8,3
Dont hausse des frais de scolarité	9,6		
Compensation sur ressources propres de la baisse des APL	23,6		
Compensation de la perte du tarif repas à 1 euro	39,0		
Total	**228,9**	**Total**	**8,3**
Dépenses - ressources en plus = 220,60 €			

Emmanuel Macron affirmait en octobre 2023 qu'"il n'y a pas un pays qui aide plus les étudiants que la France sur le plan social". En réalité, l'investissement moyen de l'État par étudiant·e est en baisse de 10% sur la dernière décennie, un décrochage criant face à la hausse du nombre d'étudiant·es. Ceci mène à cette perte annuelle de 2650€ de pouvoir d'achat, qui cause de graves conséquences sur la santé et menace sérieusement la réussite dans l'enseignement supérieur.

LES CONSÉQUENCES DE LA PERTE DE POUVOIR D'ACHAT POUR LES ÉTUDIANT·ES

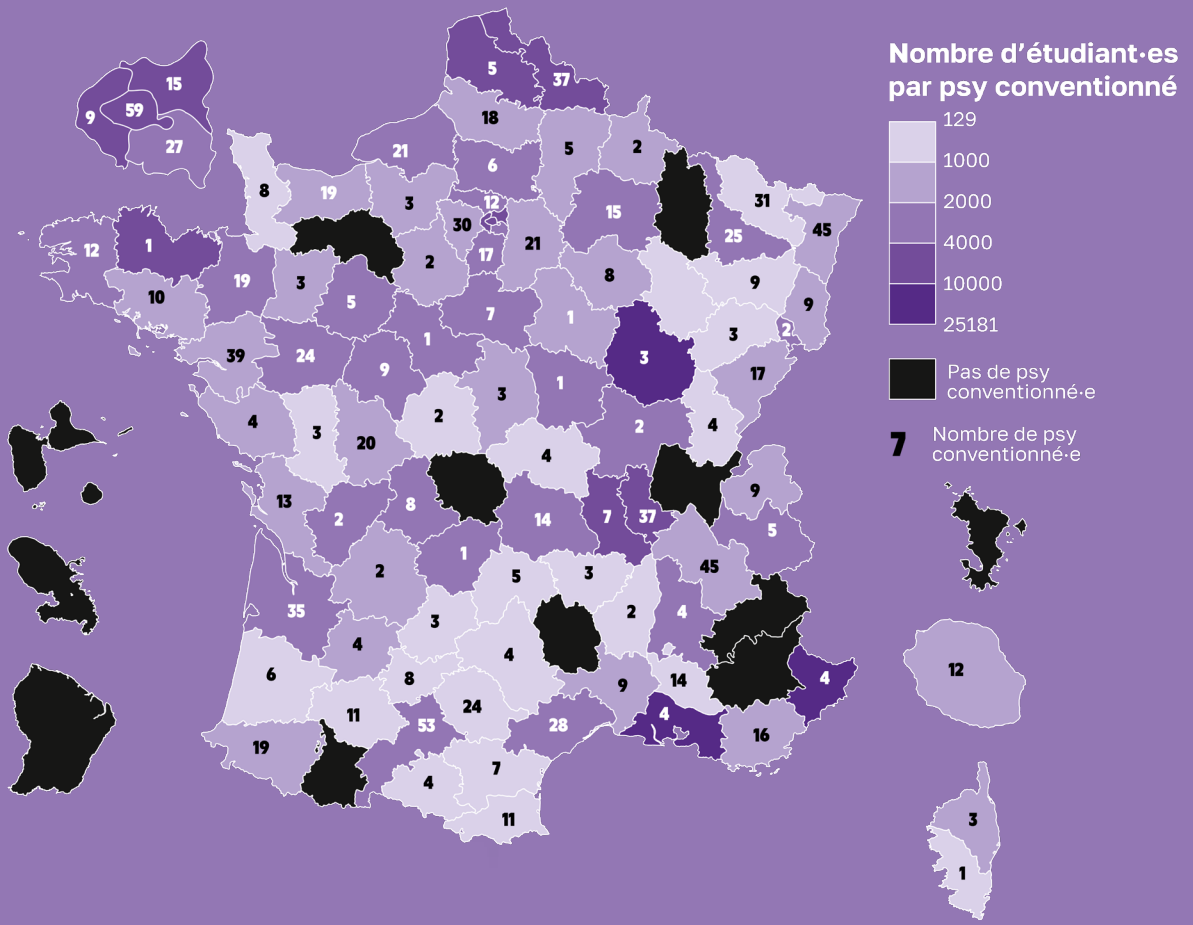
UNE VAGUE DE DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE ALIMENTÉE PAR LA PRÉCARITÉ



Cette précarisation a des impacts graves sur la santé physique et psychologique des étudiant·es. La part d'étudiant·es ayant renoncé à voir un médecin pour des raisons financières au cours des 12 derniers mois a explosé, passant de 13,5% en 2016 à 34% en 2023 (ibid).

UNE VAGUE DE DÉTRESSE QUI NE TROUVE QU'UN SOIN INÉGAL ET INSUFFISANT

Entre 2016 et 2023, alors que plusieurs années d'études ont été dégradées par les confinements et que l'isolement et la précarisation ne cessent d'augmenter, le nombre d'étudiant·es en fragilité psychologique a quasiment doublé pour atteindre un tiers (OVE, 2016 ; 2023). La crise COVID a permis de révéler au grand public cette détresse étudiante, qui a poussé à la création du chèque psy. Il permet de rembourser quelques séances chez des psychologues conventionné·es, sans obligation d'ordonnance. Malheureusement, le nombre de séances reste très restreint et inadapté pour un suivi de qualité, limité à 8 avant juillet 2024 et élargi depuis à 12 séances par année universitaire, après des années de plaidoyer. Si cet élargissement est salutaire, il demeure que le nombre de spécialistes conventionné·es reste très faible : il n'y a qu'un·e psy pour 2715 étudiant·es, c'est-à-dire 1 psy pour 1000 étudiant·es en détresse psychologique... comment un-e seul-e professionnel-le pourrait venir en aide à autant d'étudiant-es ? Un tiers des départements est sous cette moyenne, en particulier des territoires ruraux avec des sites universitaires délocalisés, des BTS et IUT mais surtout 12 départements ruraux et d'outre-mer n'ont aucun·e psychologue conventionné·e, laissant des milliers d'étudiant·es sans aucune ressource. Ces territoires sont souvent bien moins pourvus voir dépourvus en services pour les étudiant-es, regroupés dans les villes universitaires, bien que la détresse n'ait pas de filière ou de géographie[1].



1 Cartographie réalisée par département à partir des données de la carte interactive "Trouver un psychologue" sur https://santepsy.etudiant.gouv.fr, consulté en juillet 2024

UNE DÉPENDANCE CROISSANTE AU TRAVAIL RÉMUNÉRÉ… GÉNÉRATEUR D'ÉCHEC !

Alors que la précarité s'accroît, le seul palliatif à l'insuffisance des aides sociales pour les étudiant·es est le travail rémunéré, qui n'est qu'un bizutage social. La moitié des étudiant·es doit travailler durant la période universitaire pour financer ses études, et ce durant environ 11h par semaine[1].

Les étudiant·es avec une activité rémunérée accordent en moyenne 1h de moins à leurs cours et 3h de moins à leur travail personnel que les étudiant·es sans activité.

Temps par activité selon l'activité rémunérée (OVE, 2023)

Profils étudiants	Activité	heures en 2016	heures en 2023	différence entre profils	évolution en 7 ans
Sans activité rémunérée durant la semaine	Cours	20	20	**-1**	0
Avec activité rémunérée durant la semaine		18	19		+1
Sans activité rémunérée durant la semaine	Travail personnel	15	13	**-3**	-2
Avec activité rémunérée durant la semaine		13	**10**		**-3**
Sans activité rémunérée durant la semaine	Activité de loisirs	11	8	0	-3
Avec activité rémunérée durant la semaine		12	8		**-4**
Avec activité rémunérée durant la semaine	Activité rémunérée	9	11	-	**+2**

D'après le baromètre de l'OVE, l'activité rémunérée parallèle aux études se développe, notamment en prenant 2h de plus qu'en 2016 (+18%). En contrepartie, relativement à 2016, ces étudiant·es ont sacrifié 4h de loisirs et 3h de travail personnel (soit un tiers du temps accordé pour chacune de ces activités). Ainsi, les loisirs, fondamentaux pour l'émancipation intellectuelle et sociale de la jeunesse, clé dans le développement harmonieux de notre société, se voient amputés pour compenser une précarité croissante.

Alors que le taux d'échec moyen en licence est de 56% en 2021, le salariat étudiant en est la première cause. Ce dernier prend une place dévorante pour pallier une précarité structurelle et organisée. Un·e étudiant·e concerné·e sur 5 juge que cette activité rémunérée a un impact négatif sur ses résultats universitaires[2]. Il est

1 OVE, 2023
2 OVE, 2023

clair que faire salarier les étudiant·es n'est pas une solution, c'est même un rouage du problème qui ronge l'enseignement supérieur.

L'entêtement du gouvernement à développer l'alternance, c'est-à-dire du sous-salariat payé sous le Smic est à interpréter comme un désir clair d'accélérer la mise au pas de la jeunesse à la botte du patronat via un immense tri social.

UN NOUVEAU COUPERET EN PLUS DU TRI PAR LES PRIX : PARCOURSUP

Emmanuel Macron disait : "On va continuer d'améliorer Parcoursup, pour que les familles et les élèves n'aient pas le sentiment d'être derrière une machine." Et pourtant, comme chaque rentrée universitaire, cette année sera marquée par de nombreuses et nombreux étudiant·es "sans fac".

Parcoursup, grande machine à sélectionner condamne chaque année des milliers de bachelier·es et d'étudiant·es à la précarité, exclu·es de leurs propres lieux d'étude. Encore cette année le nombre de candidat·e en attente sur la plateforme a augmenté. Au milieu de cet été, 85 000 candidat·es n'avaient pas trouvé d'affectation contre 77 000 courant de l'été 2023[1].

Emmanuel Macron poursuit donc sa politique de violente sélection sociale. La perte du statut étudiant conduit à la perte de bourses et de logement Crous, donc condamne à une précarité certaine. Pour les étudiant·es internationaux·ales, cela entraine même la perte du visa d'étude, donc une Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF). Iels se retrouvent ainsi expulsé·es sans avoir pu préparer le diplôme pour lequel iels étaient accueilli·es.

Le combat contre la sélection sociale à l'Université est primordial. La possession d'une qualification du niveau du bac doit être l'unique condition d'accès à l'enseignement supérieur et de ce fait à la Licence ou au Master de son choix.

1 Wallet, 2024

DES PUBLICS PARTICULIÈREMENT CIBLÉS ET MARGINALISÉS

LES ÉTUDIANT·ES LES PLUS MODESTES SONT LES PREMIÈRES VICTIMES DE LA PRÉCARISATION

Comme le démontre la progression du temps de travail des étudiant·es dépendant d'une activité rémunérée pour financer leurs études, la précarité est une centrifugeuse qui exclut d'abord celles et ceux qui sont les plus fragilisé·es de l'enseignement supérieur, donc de l'émancipation qu'il induit : 60% des jeunes en ayant décroché déclarent avoir quitté leurs études pour "gagner de l'argent"[1].

La France fait partie des pays d'Europe où les inégalités sociales dans l'accès à l'enseignement supérieur sont les plus fortes[2]. En effet, en 2024, les familles de cadres sont surreprésentées de 12 points dans l'enseignement supérieur (34% de l'ESR) par rapport à l'ensemble de la population française, tandis que les familles d'employé·es et d'ouvrier·es sont respectivement 8 points et 7 points de moins représentées (17% et 11% de l'ESR) que dans l'ensemble de la population[3]. Ces inégalités sociales sont aussi à l'œuvre sur des publics spécifiques, dont la disparition est ignorée du fait de leur invisibilisation. Nous reviendrons ici sur la situation des doctorant·es, des étudiant·es des Outre-Mer et des étudiant·es étranger·es.

LES DOCTORANT·ES : UN STATUT PIÉTINÉ, UNE PRÉCARITÉ IGNORÉE

Depuis plusieurs années, la recherche publique ne cesse d'être attaquée et ses financements réduits. Une logique croissante de financements concurrentiels sur appels à projet type ANR remplace les financements pérennes des laboratoires, entraînant une mise en concurrence permanente du monde de la recherche. En parallèle, 6,5 milliards d'euros sont utilisés pour financer le Crédit Impôt Recherche (CIR) à destination des entreprises, sans conséquences réelles en termes de créations de postes et d'investissements dans la recherche !

Si les doctorant·es participent activement à la recherche publique et à la transmission du savoir dans l'Enseignement Supérieur, ils et elles sont aujourd'hui largement sous considéré·es dans les universités et réalisent trop souvent une quantité importante de travail gratuit. Les doctorant·es font face à des conditions de travail souvent indignes et doivent régulièrement assumer des coûts liés à leur travail de recherche (déplacements, ordinateur, support technique...) qui devraient incomber à l'établissement. Les doctorant·es n'ont pas toujours accès à un bureau individuel. Iels ne sont pas considérées comme des travailleurs à part entière : thèses non complètement financées, vacations uniquement plutot que de vrais contrat de travail, même pas mensualisées... La diversité de leur statut (financé·es, non

1 Bernard & Michaud, 2016
2 Aschieri, 2013
3 SIES, 2023 ; INSEE, 2023

financé·es, salarié·es, étranger·ères, etc) contribue à leur oubli dans le système de protection sociale des usager-es de l'Enseignement Supérieur. Par exemple, malgré un avis la CAF les reconnaît parfois comme étudiant-es, parfois comme salarié-es, nuisant à leur plein accès aux aides sociales.

Aujourd'hui les doctorant·es sont parmi les premier·es touché·es par la précarisation de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. 1 doctorant·e sur 3 n'est pas rémunéré·e pour sa thèse et, même s'ils et elles ont un financement, celui-ci est de 3 ans alors qu'à peine 25% des thèses sont soutenues au bout de cette durée.

L'insertion professionnelle des docteur·es et l'accès à un contrat stable sont également de réelles problématiques. En effet, la précarité touche la majorité des docteur·es, réduit·es à voguer de CDD en CDD ou pire, de vacation en vacation, sans qu'un réel effort de pérennisation des postes par le renforcement des budgets alloués à la recherche ne soit envisagé.

S'y ajoutent une santé mentale fragile et des risques importants liés aux violences sexistes et sexuelles dans un contexte de rapports de domination très marqués.

LES ÉTUDIANT·ES DES OUTRE-MER : CIBLES D'UNE PRÉCARISATION SPÉCIFIQUE

Les Outre-Mer comptent 54 042 étudiant·es en 2022-2023, soit autant que l'académie d'Amiens[1]. Pour autant, les académies d'Outre-Mer voient leurs étudiant·es encore plus abandonné·es par l'Etat. En effet, le panier de consommation alimentaire est estimé 50% plus cher que dans l'hexagone[2], ce qui entraîne des frais mensuels moyens estimés à 1097€ en 2024, soit 132€ plus chers qu'en France continentale. Ainsi, le complément de bourse de 30€ fièrement annoncé par Sylvie Retailleau en 2023 ne couvre aucunement l'inflation que son gouvernement a entretenu. Par ailleurs, les Outre-Mer sont des territoires moins dotés en services publics, que ce soit en formations universitaires ou en logements Crous : par exemple, il n'y qu'un logement pour 22 étudiant·es au Crous de Mayotte-La Réunion, qu'un logement pour 31 étudiant·es au Crous de Guyane, contre 1 pour 17 dans l'hexagone.

En hexagone, plus de 40 000 étudiant·es sont originaires des Outre-Mer, c'est-à-dire autant que les étudiant·es inscrit·es dans les territoires d'Outre-Mer[3]. Cette population augmente rapidement (+14% entre 2018 et 2019), du fait du système de vœux non hiérarchisés instauré avec Parcoursup[4]. Etudier en hexagone implique, pour les jeunes ultramarin·es, un fort éloignement de leurs proches, bien plus que ce que peuvent connaître d'autres étudiant·es français·es. Cet isolement se double de discriminations racistes et de difficultés sociales.

Rejoindre l'hexagone est très coûteux, la seule aide massifiée étant le Passeport Mobilité Études (PME). Il permet de rembourser un aller-retour par an entre le lieu de résidence et le lieu d'étude. L'obtention de cette aide reste très complexe puisqu'elle est conditionnée :

1 SIES, 2023
2 Cerin, 2023
3 CRIJ, 2021
4 CRIJ, 2021

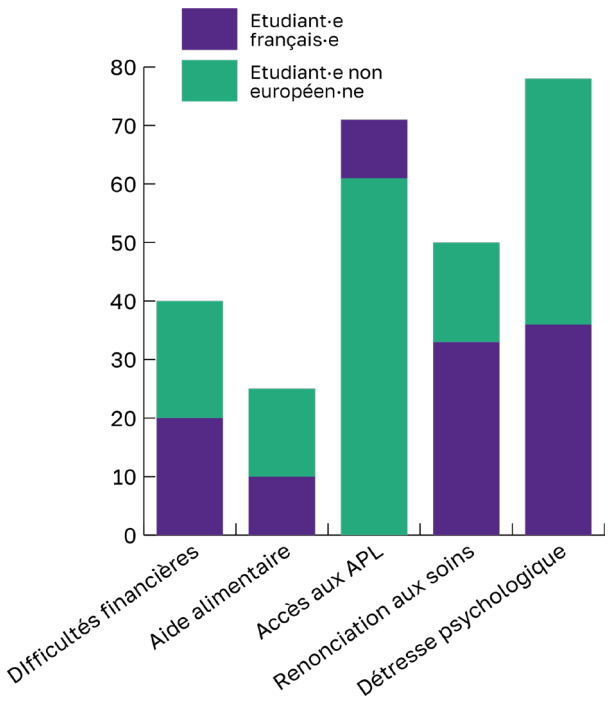
- à l'âge,
- à la réussite (ne pas avoir subi deux échecs universitaires),
- aux ressources,
- au taux d'occupation des formations dans le territoire ultramarin d'origine (la demande doit être accompagnée d'un justificatif de saturation du rectorat).

Aucune aide n'est donc pleinement accessible et inclusive, entérinant une logique d'enseignement supérieur à plusieurs vitesses et d'exclusion des Outre-Mer.

LES ÉTUDIANT·ES ÉTRANGER·ES : LA MÉCANIQUE XÉNOPHOBE DE LA PRÉCARISATION

Les étudiant·es étranger·es représentent 14 % des inscrit·es dans l'enseignement supérieur[1], c'est une richesse et un marqueur de rayonnement des valeurs de la République Française dans le monde. Pourtant, face à l'idéal de progrès social, d'universalité et de gratuité du service public, les réalités sont bien plus dures.

Au cours de cette année universitaire, Macron s'est illustré par une attaque sans précédent contre les droits des étudiant-e étranger-es, en concevant une loi "immigration" totalement inspirée du projet de préférence nationale prôné par Jean-Marie Le Pen. Sans la censure partielle du Conseil Constitutionnel, les étudiant·es étranger·es, sélectionné·es par quota de nationalité, auraient dû s'acquitter d'une caution de plusieurs milliers d'euros, toutes les universités auraient dû cesser de leur proposer des dispositifs d'exonération de frais d'inscriptions et leur poursuite d'études aurait été encore plus soumise au bon gré des préfectures d'estimer le "caractère réel et sérieux des études". Cette censure n'a pas été motivée par la lutte contre le racisme et la xénophobie, mais seulement par le blocage d'un "cavalier législatif". Autrement dit, les défenseur·es des droits humains n'ont qu'un sursis avant que ces mesures racistes et ignobles reviennent dans la loi, et ce dès l'année 2024-2025.



Cette loi "immigration" ne venait que s'ajouter aux nombreuses privations d'aides que connaissent les étudiant·es étranger·es, en particulier les non européen·nes. Ainsi, les Crous appliquent depuis longtemps la

1 Campus France, 2024

préférence nationale concernant les bourses sur critères sociaux. Celles-ci exigent de nombreuses conditions cumulatives, dont plusieurs années de foyer fiscal sur le territoire. Les aides personnelles au logement (APL) leurs sont accessibles, mais les étudiant·es étranger·es sont 18% de moins que les étudiant·es nationaux·ales à en bénéficier[1].

Par ailleurs, parmi ses premières décisions pour l'enseignement supérieur public, avec l'instauration de la sélection, Emmanuel Macron a organisé un second tri raciste en mettant en place Bienvenue en France, multipliant par 16 les frais d'inscriptions pour les étudiant·es étranger·es de nationalité non-Européenne. Ces milliers d'euros s'ajoutent aux près de 9000€ à dépenser/justifier pour obtenir un visa en France, dont le renouvellement est aujourd'hui menacé sans motif valable dans plusieurs préfectures. Par exemple, en Isère, depuis novembre 2023, près de 600 étudiant·es se retrouvent privé·es de titre de séjour, ceux-ci expirant tandis qu'aucun récepissé de dépôt de demande de renouvellement n'est fourni et qu'aucun créneau de rendez-vous n'est disponible. Malgré que le statut d'étudiant·e justifie le renouvellement d'un titre de séjour, celleux-ci s'en voient privé·es, et donc interdit·es de contrat de travail tout comme d'allocations telles que les APL. En bref, ces étudiant·es sont totalement dégagé·es.

Les doctorant·es étranger·es subissent une ségrégation entre celleux qui obtiennent un financement et celleux qui n'en ont pas. Les financé·es peuvent bénéficier d'un visa long séjour « passeport talent-chercheur », pluri-annuel et permettant le regroupement familial, mais les non financé·es n'obtiennent qu'un titre de séjour étudiant à renouveler tous les ans et sans possibilité de regroupement familial. Par ailleurs, la demande d'un passeport talent est aujourd'hui associée à des frais importants.

Cette politique de privation permanente des aides sociales et de hausse massive des frais selon la nationalité fragilise très fortement ces étudiant·es. Quand 20% de la population étudiante connaît des difficultés financières telles qu'elle ne peut pas toujours faire face à ses besoins en alimentation, logement ou énergie, ce sont 40% des étudiant·es étranger·es qui sont concerné·es[2]. De la même manière, quand un dixième de la population étudiante bénéficie d'aide alimentaire (Crous, Resto du coeur, Banque alimentaire, épicerie solidaire), c'est un quart des étudiant·es étranger·es, alors même que ce sont celles et ceux qui essuient le plus de refus de ces aides.

De ce fait, la dégradation de leur santé est encore plus marquée que pour l'ensemble de la population étudiante. Les étudiant·es étranger·es renoncent deux fois plus aux soins pour des raisons financières (56% contre 33%) et témoignent de détresse psychologique de 6 points de plus que la moyenne étudiante. Il est temps de rompre avec cette exclusion systémique : l'Union Etudiante se battra toujours pour l'accès inconditionnel, international et gratuit à la réussite des études dans l'enseignement supérieur français.

1 OVE, 2023
2 OVE, 2023

TOURNER LA PAGE : POUR UNE POLITIQUE D'ÉMANCIPATION DE TOUS·TES LES ÉTUDIANT·ES





Le sous-investissement dans la jeunesse est un choix. Or, au vu des dégâts sur sa santé et sur sa réussite, il n'aboutit qu'à un monumental gâchis. Ce sont aussi 7 ans irrémédiablement perdus pour qualifier la jeunesse, et mener la nécessaire bifurcation écologique. Il est temps d'inverser la tendance. La jeunesse est majoritairement favorable à une réforme structurelle du système d'aide sociale étudiante. Que le président en prenne acte et s'y engage, sinon nous exigeons sa démission.

ASSURER L'UNIVERSALITÉ DU DU SERVICE PUBLIC DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE



POUR LA GRATUITÉ DE L'ENSEIGNEMENT

Des universités aux écoles, viser la gratuité de tout l'enseignement supérieur public.

- Revenir immédiatement sur la hausse des frais d'inscription de juin 2023 et réinstaurer le gel,
- Abroger les frais d'inscription différenciés pour les étudiant·es étranger·es : "bienvenue en france" comme "passeport talent",
- Exonérer de frais d'inscriptions l'ensemble des doctorant·es (y compris les non-financé·es ou les doctorant·es étranger·es).

POUR UN ACCUEIL INCONDITIONNEL

- Généraliser les services d'accueil dédiés aux étudiant·es internationaux·ales pour les accompagner dans leurs démarches administratives et sociales, avec des moyens à la hauteur.
- Réduire les démarches administratives pour obtenir un visa/titre de séjour et faire respecter aux préfectures le droit au séjour pour tout·e étudiant·e à jour d'inscription.
- Régulariser tous·tes les sans-papiers, et garantir l'accueil dans l'enseignement supérieur français des jeunes qui en feraient la demande, d'où qu'iels viennent sur Terre.

POUR LE PROGRÈS, UNIVERSALISER L'ACCÈS À LA RECHERCHE

- Augmenter au niveau local et national le nombre de contrats doctoraux par an et les revaloriser pour une rémunération à hauteur des besoins.
- Contractualiser les doctorant·es vacataires et arrêter d'inciter les doctorant·es à accepter des vacations, souvent moins avantageuses que des missions d'enseignement,
- Tous-tes les doctorant·es doivent être financé·es. Contractualiser les doctorant·es non financé·es.

VERS LA PROFESSION DE FOI DE L'UNION ETUDIANTE SUR LES DOCTORANT·ES

RÉFORMER D'URGENCE

LES AIDES AUX ÉTUDIANT·ES

POUR EN GARANTIR LES DROITS FONDAMENTAUX



POUR LE DROIT À L'ALIMENTATION

- Ré-instaurer immédiatement le repas à 1€ pour tous·tes les étudiant·es, qu'iels soient étranger·es, non-boursier·es ou hors université (BTS par exemple).
- Mettre immédiatement en application la loi Lévy en conventionnant les cantines des lycées et des écoles avec les CROUS pour permettre l'accès au "tarif social" à tous·tes. Indemniser les étudiant·es ne pouvant accéder à une solution de restauration collective à proximité de leur lieu d'étude.

POUR LE DROIT À LA VILLE (LOGEMENT ET MOBILITÉS)

L'an dernier, l'Union Étudiante avait consacré ses dossiers de rentrée au logement étudiant, dont quasiment aucune revendication n'a été satisfaite. Nous en reprendrons ici les principales lignes :

- Construire 300 000 logements Crous et rendre le logement public étudiant capable de loger 25% des étudiant·es et l'ensemble des boursier·es.
  - Garantir une offre de logement à la hauteur des attentes et besoins des étudiant·es. Le logement étudiant doit être conçu pour être durable et à la pointe des innovations écologiques.

- Revenir à une offre de logement Crous garantissant un reste à payer (post-APL) à moins de 250€.
- Retour du gel des loyers et des charges pour les logements CROUS et instauration d'un gel des loyers et des charges pour le parc de logements privés.
  - Compenser intégralement aux CROUS la perte induite par la politique de gel des loyers depuis 2021.

- Encadrer immédiatement les loyers dans toutes les villes universitaires, pas seulement dans la quarantaine expérimentée.
  - Encadrer les montants des loyers à la baisse,
  - Encadrer bien plus strictement la hausse des loyers.
- Instaurer une aide nationale universelle au déménagement, gérée par les Crous, à hauteur du montant de la caution de logement et du prix de l'ouverture des comptes de fluides énergétiques, pour les logements privés comme publics.
- Créer une aide nationale d'urgence contre la hausse de l'électricité pour le public comme pour le privé, pour faire face à l'abolition du bouclier tarifaire en 2023.
- Élargir la garantie Visale à l'ensemble des logements et garantir son maintien en cas d'impayés.

- Créer une plateforme d'accompagnement juridique pour les étudiant·es locataires.

- Rendre tous les transports publics gratuits.

POUR LE DROIT À MAÎTRISER SA SANTÉ

- Couvrir tous les besoins de santé des étudiant-es avec des services accessibles. Investir massivement dans les Services de Santé des Étudiant·es et piloter les politiques de santé pour les étudiant·es au niveau ministériel
  - Assurer un maillage complet de ce service de santé nécessaire sur tout le territoire.
  - Augmenter les conventions passées entre les établissements d'ESR (publics et privés) et les SSE et les étendre aux lycées et écoles,
  - Garantir l'accès aux soins gratuits pour tous·tes, sans condition de nationalité,
- Impulser par le service public une prévention sanitaire capable de

toucher efficacement tous·tes les étudiant·es pour garantir leur accès aux droits et aux savoirs.
- Assurer un déploiement des services à la hauteur de l'urgence psychologique. Augmenter le nombre de psychiatres conventionné·es pour atteindre 1 psy pour 1000 étudiant·es (donc 1 pour 360 étudiant·es en détresse psychologique).

POUR FAVORISER L'ÉMANCIPATION CULTURELLE

- Abroger la CVEC : la vie culturelle, sportive et associative ne doit pas être financée par cette taxe injuste qui contribue à précariser les étudiant·es
- Créer un portefeuille de chèques « émancipation » pour favoriser un égal accès aux activités socioculturelles, avec un volet livres, vacances et des places gratuites de spectacles et concerts (en plus grand nombre qu'actuellement).

POUR DES AIDES SOCIALES À LA HAUTEUR DES BESOINS

- Rattraper la perte de pouvoir d'achat engagée depuis le début de la présidence d'Emmanuel Macron. Revaloriser immédiatement tous les échelons de bourse sur critères sociaux de 220€ par mois.
  - Étendre leur versement sur 12 mois par an au lieu de 10,
  - Indexer les bourses sur l'inflation,
  - Défamiliariser l'obtention des bourses : calculer les bourses non plus sur les impôts des parents mais sur la déclaration de reste à vivre de l'étudiant·e,
  - Abroger la condition d'un séjour de plus de 2 ans sur le territoire français pour assurer l'accès aux bourses sur critères sociaux à tous·tes les étudiant·es étranger·es.
- Doubler le budget des aides d'urgence annuelles et ponctuelles délivrées par les CROUS.

- Augmenter le montant des aides personnelles au logement de 50% pour rattraper l'inflation sur les loyers étudiants ainsi que la baisse du montant moyen depuis 2017.
  - Étendre immédiatement le nombre de bénéficiaires pour retrouver le montant de 2017,
  - Supprimer tout délai de carence,
  - Garantir les APL pour chaque résident·e de logements CROUS.

- Clarifier le statut social des doctorant·es : les reconnaître comme étudiant·es de sorte à leur donner accès à l'ensemble des aides auxquelles iels devraient avoir droit.

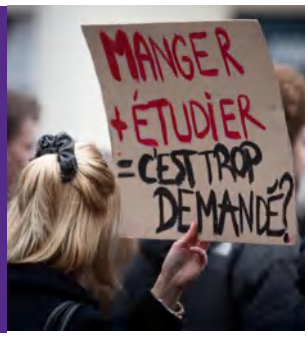
POUR RÉPONDRE AUX BESOINS SPÉCIFIQUES AUX OUTRE-MER

- Majorer les bourses sur critères sociaux des étudiant·es des Outre-Mer sur les mêmes coefficients que pour les fonctionnaires.
- Assurer la disponibilité d'un logement Crous pour 4 étudiant·es partout en Outre-Mer. Restent à construire : 4528 logements pour le Crous Mayotte-La Réunion, 1910 pour le Crous de Guadeloupe, 56 pour le Crous de Martinique, 1090 pour le Crous de Guyane.
- Assurer la continuité du service public : les établissements d'enseignement supérieur d'Outre-Mer doivent être plus dotés pour accueillir l'ensemble des lycéen·nes d'Outre-Mer dans la formation de leur choix.
- Élargir le Passeport Mobilité Études (PME) à 1 aller-retour par an à l'ensemble des étudiant·es (sans condition d'âge ou de ressources) et à 2 allers-retours par an sous conditions de ressources et automatiquement pour les boursier·es. Cet élargissement du PME devra être intégralement financé par l'Agence de l'Outre Mer pour la Mobilité pour ne pas reposer sur les finances du réseau des œuvres.

POUR INTÉGRER LES ÉTUDIANT·ES AU DROIT DU TRAVAIL

- Rémunérer l'ensemble des stages et des alternances a minima au SMIC.
- Étendre l'ARE (Allocation chômage d'aide au Retour à l'Emploi) aux étudiant·es salarié·es : faire entrer les étudiant·es dans le régime de l'assurance chômage pour leur garantir une protection sociale.
- Étendre pleinement le RSA aux moins de 25 ans.

GARANTIR L'ÉMANCIPATION PAR UN STATUT SOCIAL POUR LA JEUNESSE



Après des années de promesses vaines, une réforme des bourses a été amorcée à l'automne 2022, ne comprenant que quelques mesurettes paramétriques et bien inférieures à la perte de 2650€ de pouvoir d'achat annuel depuis 2017. La souffrance des étudiant·es est un symptôme de notre société inégalitaire, car le même gouvernement distribue 24 milliards d'euros aux 3 millions de millionnaires de ce pays et dix fois moins à ses 3 millions d'étudiant·es.

Toutefois, nous ne nous satisferons jamais d'un simple plan de rattrapage des ressources réelles pour ces 7 dernières années ; l'heure est à la rupture avec un système incapable d'émanciper la jeunesse. En France, même majeur·e, le·la jeune n'est pas considéré·e comme adulte avant ses 25 ans. Cette familiarisation des politiques publiques de jeunesse – qui se traduit par le fait qu'environ 50 % des aides à destination des 18-24 ans transitent par leurs parents – crée une situation de dépendance et d'insécurité sociale. L'accès aux études, à l'emploi et tout particulièrement au logement sont alors corrélés à la situation d'origine du ou de la jeune, rendant toute émancipation impossible, ou du moins complexe. Il est urgent de sortir d'un système d'aides sociales familiarisées pour les jeunes, en consacrant un quatrième âge de la vie qui serait celui de la jeunesse. Notre système de retraites peut beaucoup nous apprendre, lui qui a permis, à sa création, de réduire drastiquement le taux de pauvreté de nos aîné·es. Ce quatrième âge de la vie se traduit avant tout par l'instauration d'un revenu d'autonomie inconditionnel et universel pour les jeunes en formation. Peu importe leur nationalité ou les revenus de leurs parents, ce revenu d'autonomie sera indexé sur le montant du seuil de pauvreté, soit, cette année, 1216€ par mois.

Cette allocation, représentant environ 42 milliards d'euros, pourrait être financée par la redirection des 2,4 milliards d'euros du budget des aides actuelles, des 1,8 milliards d'euros des exonérations d'impôts dont bénéficient indirectement les enfants des plus riches, des 161 millions d'euros que représente la CVEC et de 7 milliards d'euros de réinvestissement de l'État du crédit impôt-recherche. Le reste du financement dépend d'un choix de société : il s'agit de créer une sixième branche à la Sécurité Sociale et de remplacer la solidarité familiale par la solidarité nationale.

UN REVENU D'AUTONOMIE DE 1216€ PAR MOIS

Le revenu d'autonomie est un changement de paradigme. C'est le cap de l'Union Étudiante, qui appelle à la syndicalisation massive pour y parvenir.



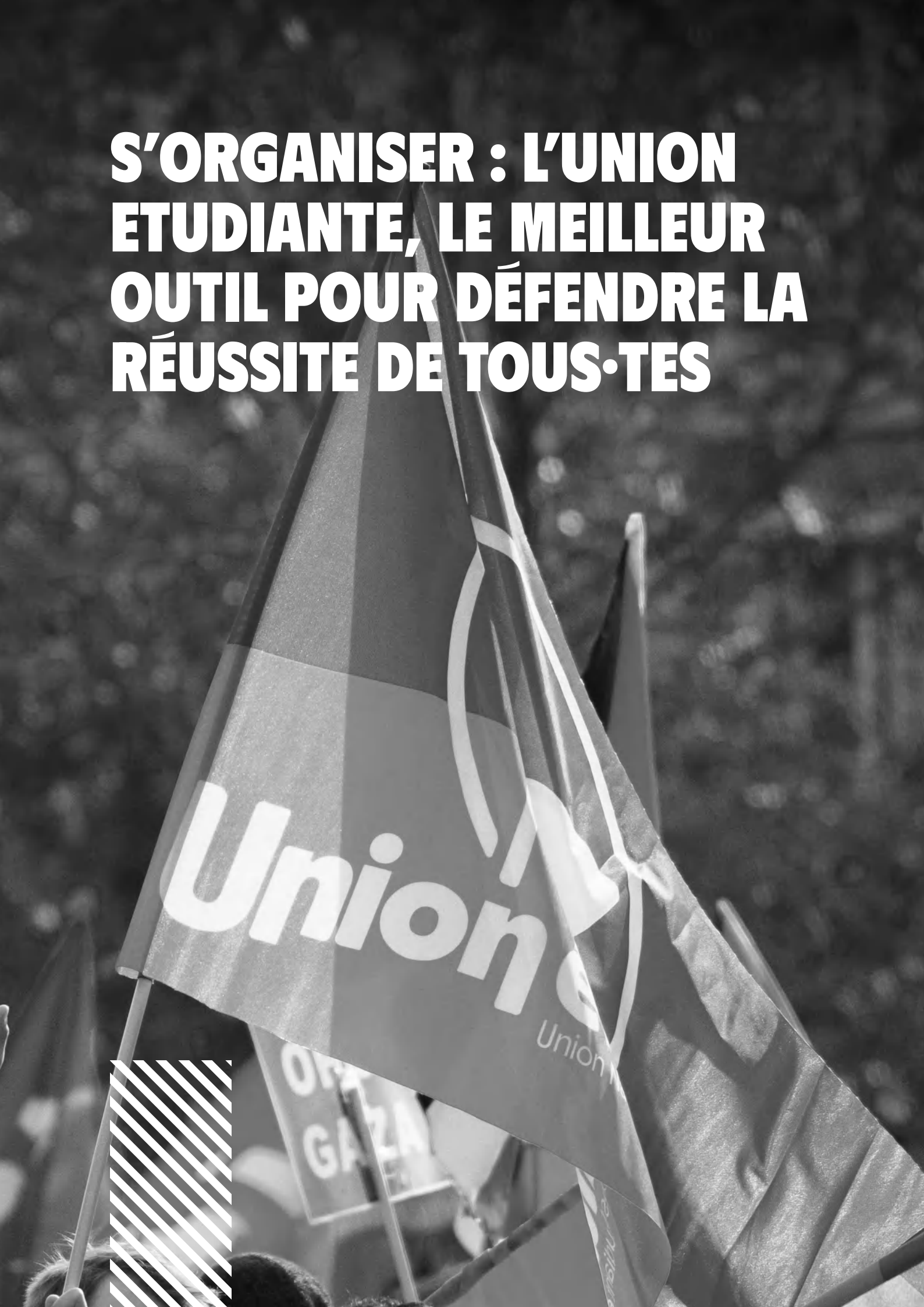
L'Union Etudiante a été fondée en mars 2023 par la réunification du syndicalisme étudiant entre l'Alternative et la majorité de la tendance dirigeant l'UNEF. Nous regroupons plus de cinquante structures locales : des associations syndicales ou non, implantées dans de nombreuses universités comme dans certaines écoles, dans toute la France continentale et en Outre-mer. L'Union Etudiante reconnecte la représentation étudiante nationale avec les réalités du terrain et porte un programme combatif de défense des étudiant·es, de protection de l'enseignement supérieur public et d'émancipation de la jeunesse.

Face au rouleau compresseur macroniste, nous revendiquons un modèle syndical solide, qui a permis d'obtenir des avancées pour les étudiant·es. En avril 2023, alors que la mobilisation étudiante contre la précarisation par la casse des retraites devenait massive, la ministre de l'enseignement supérieur annonçait une maigre hausse des bourses sur critères sociaux pour l'ensemble des bénéficiaires, prétendument de 500 millions d'euros supplémentaires. Au vu de son attachement aux économies maintes fois répété, et vu que n'ont été dépensés que 220 millions d'euros, il est clair que cette hausse de budget est inédite et seulement le fruit d'une mobilisation étudiante puissante et endurante.

Lors de la crise du Covid-19, le confinement a mis la précarité étudiante au devant de la scène médiatique. Les conditions de vie et d'études n'étaient plus tenables. Les étudiant·es se sont mobilisé·es massivement, pliant le gouvernement à nos revendications : repas à 1€ pour tous les étudiant·es, gels des loyers du Crous, gel des frais d'inscription et mise en place d'un chèque psy. À la fin des confinements, Macron s'est empressé de se déchainer sur les étudiant·es et de supprimer le plus possible leurs victoires collectives. Depuis, la précarité étudiante n'a cessé de croitre avec des files alimentaires toujours plus importantes. Nous avons gagné le gel des frais d'inscription en 2020, nous comptons bien tout mettre en œuvre pour l'obtenir de nouveau.

C'est grâce à notre implantation locale et à notre présence quotidienne auprès des étudiant·es, mais aussi grâce à notre capacité d'action et à notre faculté à conquérir de nouveaux droits pour les étudiant·es, qu'en moins d'un an d'existence, l'Union Étudiante est devenue la première organisation représentative étudiante !

S'ORGANISER : L'UNION ETUDIANTE, LE MEILLEUR OUTIL POUR DÉFENDRE LA RÉUSSITE DE TOUS·TES



TOUR DE FRANCE NON EXHAUSTIF DES AVANCÉES LOCALES OBTENUES PAR L'UNION ETUDIANTE

CAEN (UNION PIRATE)

- fait suspendre l'augmentation des frais d'inscription (de plus de 400 euros) pour les étudiant•es en enseignement à distance

RENNES (UNION PIRATE)

- Empêche toutes les baisses de capacités d'accueil en licence et master
- Obtient une première étape du congé menstruel (régime de non assiduité)

ANGERS (UNION ETUDIANTE ANGERS)

- Réinstaure le Statut AJAC dans la faculté de DEG
- Instaure un congé menstruel

PARIS (SAP1 ET UNION ETUDIANTE SCIENCES PO)

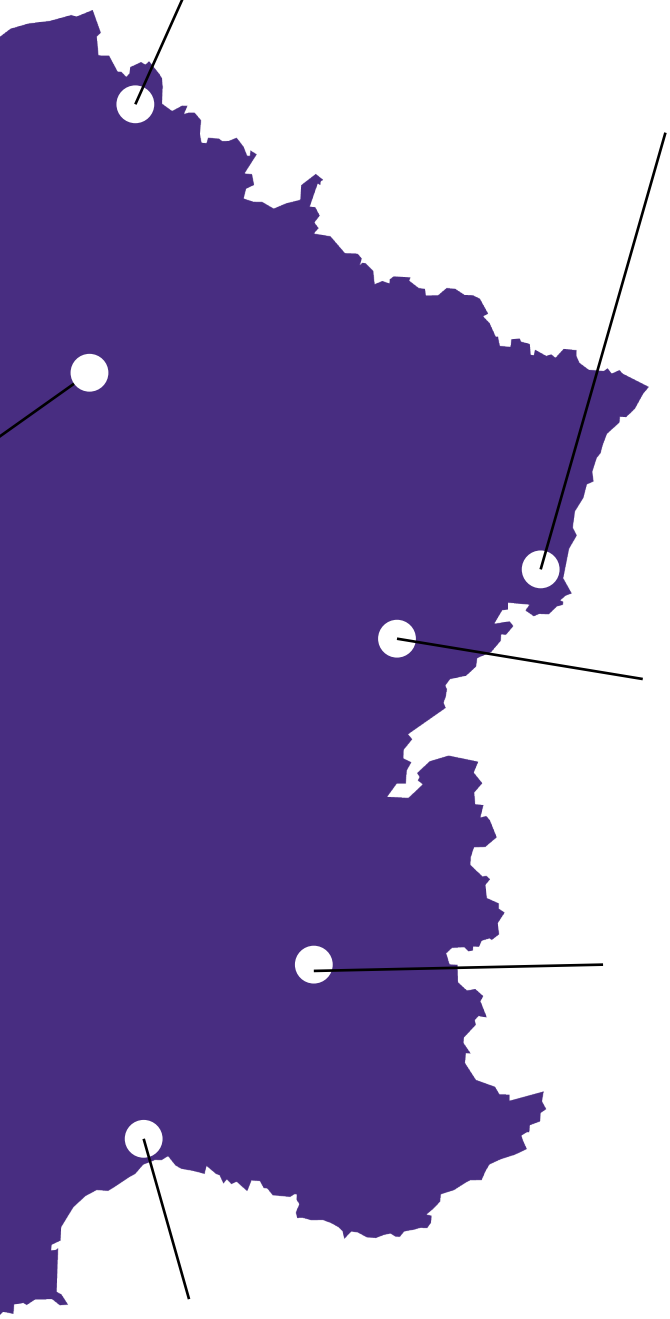
- A organisé la mobilisation étudiante qui a gagné le retrait d'une réforme cassant gravement tous les droits des études. Grâce au travail syndical, Paris 1 s'est doté d'un Régime Spécial Étudiant, jusqu'alors inexistant, garantissant des droits supplémentaires pour les étudiant·es salarié·es, engagé·es, en situation de maladie, en responsabilité d'un proche, etc...
- Fait réduire les hausses de frais de scolarité et obtient le vote d'une motion contre ces hausses
- permet l'élargissement des critères d'aide sociale pour les étudiants extracommunautaires
- plan de renforcement d'urgence des dispositifs de lutte contre les VSS



BORDEAUX (UNION ETUDIANTE BORDEAUX)

Les deux universités bordelaises votent la mise en place du congé menstruel en CFVU :

- À l'Université de Bordeaux, il est possible de prendre un jour de congé menstruel, il y a une attente de 21 jours entre chaque jour de congé
- À l'Université Bordeaux Montaigne, il est possible de prendre 15 jours de congé menstruel par année



LILLE (UNION ETUDIANTE LILLE)

- développe les aides sociales universitaires : chèques “coup de pouce année“ de 100€ pour 1129 étudiant·es + “coup de pouce rentrée” de 200€ sur critères sociaux + “coup de pouce numérique” de 400€ pour 235 étudiant·es
- fait reloger en Crous 60 étudiant·es privé·es de logement à la rentrée

MULHOUSE (CSTE)

- redonne le pouvoir aux étudiant·es dans la répartition de 60.000€ de CVEC par budget participatif (réalisant notamment des distributeurs gratuits de protections périodiques)
- améliore les règles des études : création de la Règle du max (meilleure note conservée entre le session 1 et 2), fin du 0 pour absence justifiée en partiel, élargissement des motifs d’absence justifiées et rallongement des délais pour déposer les justificatifs d’absences.

BESANÇON (AEB)

- aide plus de 300 bénéficiaires par an avec des distributions gratuites de produits de première nécessité ; ainsi que 260 personnes bénéficiant de culottes menstruelles gratuites

GRENOBLE (UEG)

- fait geler l’ensemble des loyers Crous de 2019 à 2023, puis des chambres de 9m² en 2024 alors que l’Etat imposait des hausses dans toutes les chambres
- obtient l’alignement tarifs des cafet sur ceux des restaurants Crous et l’ouverture de nouveaux points de restauration Crous dans des sites délocalisés
- obtient une tarification des transports à 30€ par an pour les boursier-es échelon 3 et+ et les toustes les bénéficiaires du repas à 1€

MONTPELLIER (SCUM)

- instaure un crédit photocopie de 6€/étudiant·e et fait baisser de 46% le prix du café à l’université Paul Valéry
- fait augmenter de 86000€ le budget d’aide sociale de l’université Paul Valéry :
- obtient la création d’une commission d’exonération des frais d’inscription à l’université Paul Valéry



ANNEXES


Structure des enseignements
→ Étudiants / Structure des enseignements
choix à effectuer selon les consignes de la filière
Emplois du temps
→ Étudiants / Emplois du temps
export vers agenda smartphone
écrans dans le hall d'entrée

FRAIS MENSUELS MOYENS (PONDÉRÉS POUR L'ENSEMBLE DE LA POPULATION ÉTUDIANTE)

Les frais mensuels moyens sont calculés en 15 postes de dépenses, listés dans le tableau page 31. Le montant de chacun des 15 postes est directement issu des 11 postes calculés par l'OVE dans ses repères triannuels, à partir d'un questionnaire réunissant 60014 réponses. Ont été supprimés les postes concernant moins de 7% des étudiant-es. 7 des postes de dépenses proposés dans notre tableau (frais de vie quotidienne hors restauration universitaire et habillement, produits de santé et hygiène, produits manufacturés, assurance logement, frais bancaires, loisirs) sont issus d'un partage des postes identifiés par l'OVE par souci de lisibilité et de compatibilité avec les indices de prix à la consommation de l'INSEE. Considérant que les données de l'OVE antérieures à 2020 n'étaient pas calculées sur le même système, il a été choisi de projeter les montants de 2017 et 2024 à partir de l'année 2020.

Le tableau retranscrit une moyenne mensuelle pondérée pour l'ensemble de la population étudiante (toute géographie et tout statut d'habitation confondus). D'une part, certaines dépenses annuelles ont été mensualisées, comme les frais d'inscriptions moyens pondérés pour l'ensemble des étudiant-es à l'université publique (européen-nes et non européen-nes), raison pour laquelle la valeur indiquée dans ce tableau n'est pas celle donnée dans une autre partie sur l'évolution des frais d'inscription. D'autre part, les dépenses de logement ont été pondérées selon la part d'étudiant-es locataires du privé, la part des locataires Crous et la part des cohabitant-es ; raison pour laquelle la valeur indiquée dans ce tableau n'est pas celle donnée pour la hausse des loyers privés ou Crous.

Pour les Outre-Mer, a été appliqué par poste de dépense l'inflation spécifique à chaque DROM, chiffrée par l'INSEE.

ÉVOLUTION DES LOYERS PRIVÉS

Méthodologie : Le coût mensuel du loyer et des charges dans le parc privé a été calculé dans 57 villes universitaires pour un logement type T1 de 23m² en juillet 2024. Les moyennes sont produites à partir du croisement des données de locservice.fr et de realadvisor.fr comparées à l'indice des prix à la consommation (INSEE, catégorie "services, loyers"). Le loyer moyen au niveau national est pondéré selon la part de la population étudiante dans chaque ville.

	Coût mensuel du loyer privé charges comprises (€) - logement type : T1 de 23m² - base juillet				Coût mensuel du loyer privé charges comprises (€) - logement type : T1 de 23m² - base juillet			
Ville universitaire	23-24	24-25	évolution (€)	évolution (%)	17-18	24-25	évolution (€)	évolution (%)
Aix-en-Provence	572,00 €	600,00 €	28,00 €	4,90%	488,00 €	600,00 €	112,00 €	22,95%
Amiens	433,00 €	451,00 €	18,00 €	4,16%	405,00 €	451,00 €	46,00 €	11,36%
Angers	431,00 €	443,00 €	12,00 €	2,78%	358,00 €	443,00 €	85,00 €	23,74%
Annecy	610,00 €	653,00 €	43,00 €	7,05%	531,00 €	653,00 €	122,00 €	22,98%
Arras	402,00 €	409,00 €	7,00 €	1,74%	330,00 €	409,00 €	79,00 €	23,94%
Avignon	446,00 €	463,00 €	17,00 €	3,81%	390,00 €	463,00 €	73,00 €	18,72%
Besançon	403,00 €	412,00 €	9,00 €	2,23%	370,00 €	412,00 €	42,00 €	11,35%
Bordeaux	582,00 €	562,00 €	-20,00 €	-3,44%	453,00 €	562,00 €	109,00 €	24,06%
Brest	389,00 €	428,00 €	39,00 €	10,03%	330,00 €	428,00 €	98,00 €	29,70%
Caen	417,00 €	430,00 €	13,00 €	3,12%	390,00 €	430,00 €	40,00 €	10,26%
Cergy-Pontoise	647,00 €	595,00 €	-52,00 €	-8,04%	582,97 €	595,00 €	12,03 €	2,06%
Chambéry	468,00 €	462,00 €	-6,00 €	-1,28%	410,00 €	462,00 €	52,00 €	12,68%
Clermont-Ferrand	409,00 €	431,00 €	22,00 €	5,38%	365,00 €	431,00 €	66,00 €	18,08%
Corte	486,79 €	500,00 €	13,21 €	2,71%	455,73 €	500,00 €	44,27 €	9,71%
Créteil	734,00 €	690,00 €	-44,00 €	-5,99%	650,63 €	690,00 €	39,37 €	6,05%
Dijon	425,00 €	441,00 €	16,00 €	3,76%	390,00 €	441,00 €	51,00 €	13,08%
Dunkerque	478,00 €	490,00 €	12,00 €	2,51%	416,14 €	490,00 €	73,86 €	17,75%
Evry	626,00 €	600,00 €	-26,00 €	-4,15%	559,80 €	600,00 €	40,20 €	7,18%
Grenoble	468,00 €	473,00 €	5,00 €	1,07%	420,00 €	473,00 €	53,00 €	12,62%
Guadeloupe / Pointe-à-Pitre	670,30 €	674,33 €	4,03 €	0,60%	540,00 €	674,33 €	134,33 €	24,88%
Guyancourt / UVSQ	706,00 €	702,00 €	-4,00 €	-0,57%	596,88 €	702,00 €	105,12 €	17,61%
La Rochelle	518,00 €	565,00 €	47,00 €	9,07%	457,00 €	565,00 €	108,00 €	23,63%
Le Havre	440,00 €	429,00 €	-11,00 €	-2,50%	360,00 €	429,00 €	69,00 €	19,17%
Le Mans	371,00 €	393,00 €	22,00 €	5,93%	330,00 €	393,00 €	63,00 €	19,09%
Lille	517,00 €	524,00 €	7,00 €	1,35%	454,00 €	524,00 €	70,00 €	15,42%
Limoges	375,00 €	379,00 €	4,00 €	1,07%	340,00 €	379,00 €	39,00 €	11,47%
Lyon	592,00 €	598,00 €	6,00 €	1,01%	483,00 €	598,00 €	115,00 €	23,81%
Marne la Vallée / Champs sur Marne	599,00 €	610,00 €	11,00 €	1,84%	562,58 €	610,00 €	47,42 €	8,43%
Marseille	549,00 €	580,00 €	31,00 €	5,65%	488,00 €	580,00 €	92,00 €	18,85%
Martinique / Fort de France	586,06 €	634,00 €	47,94 €	8,18%	551,04 €	634,00 €	82,96 €	15,06%
Metz	436,00 €	467,00 €	31,00 €	7,11%	390,00 €	467,00 €	77,00 €	19,74%
Montpellier	518,00 €	533,00 €	15,00 €	2,90%	454,00 €	533,00 €	79,00 €	17,40%
Mulhouse	392,00 €	419,00 €	27,00 €	6,89%	358,00 €	419,00 €	61,00 €	17,04%
Nancy	425,00 €	435,00 €	10,00 €	2,35%	385,00 €	435,00 €	50,00 €	12,99%
Nanterre	744,00 €	754,00 €	10,00 €	1,34%	667,31 €	754,00 €	86,69 €	12,99%
Nantes	491,00 €	511,00 €	20,00 €	4,07%	397,00 €	511,00 €	114,00 €	28,72%
Nice	649,00 €	664,00 €	15,00 €	2,31%	564,00 €	664,00 €	100,00 €	17,73%
Nîmes	427,00 €	431,00 €	4,00 €	0,94%	370,00 €	431,00 €	61,00 €	16,49%
Orléans	449,00 €	456,00 €	7,00 €	1,56%	390,00 €	456,00 €	66,00 €	16,92%
Orsay	633,00 €	670,00 €	37,00 €	5,85%	613,56 €	670,00 €	56,44 €	9,20%
Paris	881,00 €	919,00 €	38,00 €	4,31%	824,00 €	919,00 €	95,00 €	11,53%
Pau	381,00 €	383,00 €	2,00 €	0,52%	354,00 €	383,00 €	29,00 €	8,19%
Perpignan	412,00 €	427,00 €	15,00 €	3,64%	360,00 €	427,00 €	67,00 €	18,61%
Poitiers	376,00 €	395,00 €	19,00 €	5,05%	325,00 €	395,00 €	70,00 €	21,54%
Reims	433,00 €	445,00 €	12,00 €	2,77%	400,00 €	445,00 €	45,00 €	11,25%
Rennes	453,00 €	466,00 €	13,00 €	2,87%	391,00 €	466,00 €	75,00 €	19,18%
Réunion / Saint-Denis	605,56 €	628,24 €	22,68 €	3,75%	435,00 €	628,24 €	193,24 €	44,42%
Rouen	446,00 €	465,00 €	19,00 €	4,26%	395,00 €	465,00 €	70,00 €	17,72%
Saint-Denis	688,00 €	695,00 €	7,00 €	1,02%	654,34 €	695,00 €	40,66 €	6,21%
Saint-Etienne	385,00 €	399,00 €	14,00 €	3,64%	330,00 €	399,00 €	69,00 €	20,91%
Strasbourg	523,00 €	547,00 €	24,00 €	4,59%	445,00 €	547,00 €	102,00 €	22,92%
Toulon	502,00 €	513,00 €	11,00 €	2,19%	450,00 €	513,00 €	63,00 €	14,00%
Toulouse	495,00 €	514,00 €	19,00 €	3,84%	443,00 €	514,00 €	71,00 €	16,03%
Tours	426,00 €	438,00 €	12,00 €	2,82%	384,00 €	438,00 €	54,00 €	14,06%
Troyes	379,00 €	391,00 €	12,00 €	3,17%	360,00 €	391,00 €	31,00 €	8,61%
Valenciennes	413,00 €	425,00 €	12,00 €	2,91%	377,00 €	425,00 €	48,00 €	12,73%
Vannes	401,00 €	433,00 €	32,00 €	7,98%	322,00 €	433,00 €	111,00 €	34,47%

ÉVOLUTION DES LOYERS CROUS ET DU PARC DE LOGEMENTS CROUS

Méthodologie : Le coût mensuel du loyer et des charges dans le parc Crous a été calculé à partir des grilles tarifaires votées par les Conseils d'Administration dans chaque Crous. Le loyer moyen par académie est pondéré par nombre de places.

Le nombre de logements Crous est issu des rapports d'activités du Cnous.

	2017	2024	évolution moyenne		2023	2024	évolution moyenne	
loyer Crous, mensuel moyen charges incluses	**337,69**	**372,77**	**35,09 €**	**10,43%**	**359,18**	**372,77**	**13,59 €**	**3,83%**
Paris	418,37	460,57 €	42,20 €	10,09%	445,00 €	460,57 €	15,57 €	3,50%
Bordeaux - Aquitaine	386,17	425,11	38,94 €	10,08%	410,75	425,11	14,36 €	3,50%
Créteil	385,38	423,53	38,15 €	9,90%	409,91	423,53	13,62 €	3,32%
Versailles	335,64	411,58 €	75,94 €	22,63%	357,00 €	411,58 €	54,58 €	15,29%
Toulouse - Occitanie	372,3	409,22	36,92 €	9,92%	396	409,22	13,22 €	3,34%
Amiens Picardie	368,04	405,18	37,14 €	10,09%	391,47	405,18	13,71 €	3,50%
Strasbourg	363,96	400,13 €	36,17 €	9,94%	387,12 €	400,13 €	13,01 €	3,36%
Nice - Toulon	374,03	397,84	23,81 €	6,36%	397,84	397,84	0,00 €	0,00%
Poitiers	356,13	392,10 €	35,97 €	10,10%	378,80 €	392,10 €	13,30 €	3,51%
Aix - Marseille - Avignon	349,61	387,17	37,56 €	10,74%	371,86	387,17	15,31 €	4,12%
Lorraine	349,62	384,89	35,27 €	10,09%	371,87 €	384,89	13,02 €	3,50%
Orléans - Tours	348,2	382,06	33,86 €	9,72%	370,36	382,06	11,70 €	3,16%
Bourgogne Franche Comté	341	375,70 €	34,70 €	10,18%	362,7	375,70 €	13,00 €	3,58%
Lille - Nord	341,1	374,21	33,11 €	9,71%	362,81	374,21	11,40 €	3,14%
Montpellier	351,1	373,45	22,35 €	6,36%	373,45	373,45	0,00 €	0,00%
Reims	337,06	370,35	33,29 €	9,88%	358,51	370,35	11,84 €	3,30%
Normandie	331,53	366,96	35,43 €	10,69%	352,63	366,96	14,33 €	4,06%
Rennes	331,97	365,40 €	33,43 €	10,07%	353,10 €	365,40 €	12,30 €	3,48%
Lyon - St Etienne	324,32	361,03	36,71 €	11,32%	344,96	361,03	16,07 €	4,66%
Nantes - Angers - Le Mans	324,36	354,73	30,37 €	9,36%	345	354,73	9,73 €	2,82%
Limoges	322,52	350,58	28,06 €	8,70%	343,05	350,58	7,53 €	2,20%
Grenoble	315,47	348,86	33,39 €	10,58%	335,55	348,86	13,31 €	3,97%
Corse	302,73	346,61 €	43,88 €	14,49%	322,00 €	346,61 €	24,61 €	7,64%
Clermont	303,85	334,5	30,65 €	10,09%	323,19	334,5	11,31 €	3,50%
Antilles - Guyane	271,26	298,63	27,37 €	10,09%	288,53	298,63	10,10 €	3,50%
La Réunion - Mayotte	174,15	191,71 €	17,56 €	10,09%	185,23 €	191,71 €	6,48 €	3,50%

ÉVOLUTION DES FRAIS D'INSCRIPTIONS

L'évolution des frais d'inscription à l'université entre 2017 et 2024 est une moyenne pondérée selon la part d'étudiant-es par cycle (licence/master/doctorat). Est prise en compte et pondérée la hausse spécifique des frais pour les étudiant-es extra-européen-nes. La population de 2024 est projetée selon les données du SIES.

ÉVOLUTION DES AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT

Les aides personnelles au logement moyennes sont calculées à partir du budget global destiné aux APL+ALS+ALF divisé par le nombre d'étudiant-es bénéficiaires de ces aides.

Le nombre d'étudiant-es allocataires est estimé à partir de la part d'étudiant-es parmi les allocataires (dont le nombre est publié par la CAF). L'estimation du nombre d'étudiant-es est estimée en suivant la tendance des données publiées par le Sénat (2011, 2019), l'INSEE (2017), la DREES (2018), la Cour des Comptes (2020) et le Ministère du Logement (2023).

La projection sur 2024 s'est faite à partir d'un coefficient équivalent à l'évolution entre 2017 et 2023.

Ensemble des aides "personnelles : APL + AL

		2017	2019	2023	2024	Evolutions évolution montant 17->24 (€ / nb)	Evolutions évolution montant 17->24 %
allocataires	ensemble	6 171 000,00	6 136 000,00	5 600 000,00	5 800 000,00	(371 000,00)	(0,06)
montant	ensemble	17 980 000 000,00	16 200 000 000,00	15 300 000 000,00	14 608 134 806,51	(3 371 865 193,49)	(0,19)
allocataires (nb)	étudiant-es	900 612,00	792 828,00	719 665,53	731 478,37	(169 133,63)	(0,19)
part ensemble allocataires (%)	étudiant-es	15%	13%	13%	13%	-	-
part allocataires parmi pop étudiante (%)	étudiant-es	34%	29%	25%	25%	-	-6,31%
montant moyen aide au logement pour étu (€/mois)	étudiant-es	167,84 €	168,00 €	141,73 €	133,14 €	-34,70 €	-20,67%
montant moyen aide au logement pour étu (€/mois) -> pondéré	étudiant-es	56,39 €	48,87 €	34,75 €	32,79 €	-23,60 €	-41,85%

BIBLIOGRAPHIE

Anil. (2024). Expérimentation de l'encadrement du niveau des loyers dans les zones tendues. [Internet]. Disponible sur : https://www.anil.org/aj-experimentation-encadrement-niveau-loyers-zones-tendues/

Aschieri, G. (2013). Les inégalités dans l'enseignement supérieur. Le français aujourd'hui, 183, 51-59. https://doi.org/10.3917/lfa.183.0051

Banque de France. (2024). Projections macroéconomiques – Juin 2024. [Internet]. Disponible sur : https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/publications/projections-macroeconomiques-juin-2024

Bernard P-Y, Michaut C. (2016). Les motifs de décrochage par les élèves – Un révélateur de leur expérience scolaire. [Internet]. Disponible sur : https://cache.media.education.gouv.fr/file/revue_90/45/6/depp-2016-EF-90-les-motifs-de-decrochage-par-les-eleves-un-revelateur-de-leur-experience-scolaire_562456.pdf

Bonneau C, Sebastien G. (2021). Enseignement supérieur : un accès inégal selon le revenu des parents. [Internet]. Disponible sur : https://www.cae-eco.fr/staticfiles/pdf/cae-focus076.pdf

CAF. (2018). Rapport d'activité 2018. [Internet]. Disponible sur : https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/qui%20sommes%20nous/Rapports%20activit%C3%A9s/Rapports%20activit%C3%A9/Rapport%20d%27activit%C3%A9%202018.pdf

CAF. (2020). 2020 Rapport d'activité de la branche famille. [Internet]. Disponible sur : https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/qui%20sommes%20nous/Ra20_complet_planche_BD_2.pdf

CAF. (2021). 2021 Rapport d'activité de la branche Famille de la Sécurité Sociale. [Internet]. Disponible sur : https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/qui%20sommes%20nous/Ra2022_CHIFFRE_CLES.pdf

CAF. (2021). 2021 Rapport d'activité de la branche Famille. [Internet]. Disponible sur : https://www.esprit-de-familles.caf.fr/sites/default/files/medias/cnaf/Nous_connaitre/qui%20sommes%20nous/Ra21_complet_planche.pdf

Campus France. (2024). La mobilité étudiante dans le monde – Chiffres clés. [Internet]. Disponible sur : https://ressources.campusfrance.org/noindex/chiffres_cles_2024_fr.pdf

Campus France. Tout savoir sur votre accueil dans 50 villes universitaires en France. [Internet]. Disponible sur : https://www.campusfrance.org/fr/tout-savoir-sur-votre-accueil-dans-50-villes-universitaires-en-france

Cerin. (2023). La précarité alimentaire en France, en 2023. [Internet]. Disponible sur : https://www.cerin.org/wp-content/uploads/2023/07/infographie_budget_alimentation2023_v5-2.pdf

Chaperon I. Des milliards d'euros de profits et de dividendes, une année record pour les entreprises du CAC 40. Le Monde.fr [Internet]. 17 avr 2024 ; Disponible sur : https://www.lemonde.fr/economie/article/2024/03/07/records-de-profits-et-de-dividendes-pour-les-entreprises-du-cac-40-en-2023_6220744_3234.html

CNOUS. (2017). Rapport de gestion 2017. [Internet]. Disponible sur : https://www.etudiant.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/Rapport_de_gestion_2017Hdef_

pages_985048.pdf

CNOUS. (2018). Rapport d'activité des oeuvres universitaires et scolaires 2018. [Internet]. Disponible sur : https://www.etudiant.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/Rapport-de-gestion-2018-INTERACTIF-PAGES_1161462.pdf

CNOUS. (2019). Rapport d'activité 2019. [Internet]. Disponible sur : https://www.etudiant.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/document/202007024-Annexe-rappport-dactivite-2019_1344431.pdf

CNOUS. (2020). Rapport d'activité des oeuvres universitaires et scolaires 2020. [Internet]. Disponible sur : https://www.etudiant.gouv.fr/sites/default/files/2021-08/rapport-d-activit-2020-5438.pdf

CNOUS. (2021). Rapport d'activité des oeuvres universitaires et scolaires 2021. [Internet]. Disponible sur : https://www.etudiant.gouv.fr/sites/default/files/2022-07/202207122-annexe-rapport-d-activit-2021-6526.pdf

CNOUS. (2024). L'accompagnement social et financier. [Internet]. Disponible sur : https://www.lescrous.fr/rapport/rapport-dactivite-2023/laccompagnement-social-et-financier-2/

COP1. (2023). Inflation et précarité, quelle réalité pour les étudiants en France ? – Etude Ifop pour COP1 [Internet]. Disponible sur : https://cop1.fr/wp-content/uploads/2023/09/Etude-complete-IFOP-Cop1.pdf

Corbier MC. Ecoles d'ingénieurs : près de 20 % de hausse des frais de scolarité en cinq ans. Les Echos [Internet]. 17 mai 2018 ; Disponible sur : https://www.lesechos.fr/2018/05/ecoles-dingenieurs-pres-de-20-de-hausse-des-frais-de-scolarite-en-cinq-ans-990620

Cour des comptes. (2020). Rapport public annuel 2020. [Internet]. Disponible sur : https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-02/20200225-02-TomeI-aides-personnelles-logement_0.pdf

Crij. (2021). Étudiants des Outre-Mer dans l'hexagone. [Internet]. Disponible sur : https://www.crij.org/fr/page/construire-son-parcours/etudiants-des-outre-mer-dans-l-hexagone.php#:~:text=Environ%2038%20000%20%C3%A9tudiants%20issus,jeunes%20(plus%20dse%205000)

DREES. (2023). Les aides au logement. Minima sociaux et prestations sociales. [Internet]. Disponible sur : https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/Fiche%2037%20-%20Les%20aides%20au%20logement.pdf

Etudiant.gouv. (2024). Droits d'inscription. [Internet]. Disponible sur : https://www.etudiant.gouv.fr/fr/droits-d-inscription-1489#:~:text=Les%20%C3%A9l%C3%A8ves%20inscrits%20dans%20une,l%27ann%C3%A9e%202024%2F2025.

Ifop, COP1. (2023). Inflation et précarité, quelle réalité pour les étudiants en France ?. [Internet]. Disponible sur : https://www.ifop.com/publication/inflation-et-precarite-quelle-realite-pour-les-etudiants-en-france/

IGÉSR. (2021). Des services universitaires de médecine préventive et de promotion de la santé étudiante (SSE). [Internet]. Disponible sur : https://drive.google.com/file/d/18RGVbBcSR34rWnBcfJOJLfCq6SdrFaRh/view

Insee. (2018). Accélération des prix à la consommation en moyenne en 2017. [Internet]. Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/statistiques/3307808

Insee. (2020). Au premier trimestre 2020, l'indice de référence des loyers augmente de 0,92 % sur un an. [Internet]. Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/statistiques/4478590

Insee. (2021). Ralentissement des prix à la consommation en moyenne en 2020. [Internet].

Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/statistiques/5012290

Insee. (2022). Accélération des prix à la consommation en moyenne en 2021. [Internet]. Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/statistiques/6036866

Insee. (2023). Catégorie socioprofessionnelle selon le sexe et l'âge. [Internet]. Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/statistiques/2489546#tableau-figure1_radio1

Insee. (2023). En moyenne en 2022, nette accélération des prix à la consommation. [Internet]. Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/statistiques/6688595

Insee. (2024). En 2023, léger ralentissement des prix à la consommation en moyenne annuelle. [Internet]. Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/statistiques/7750173

Insee. (2024). En juin 2024, les prix à la consommation augmentent de 0,1 % sur un mois et de 2,2 % sur un an. [Internet]. Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/statistiques/8219090

Insee. (2024). Indice de référence des loyers (IRL). [Internet]. Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/001515333#Graphique

Insee. (2024). Indice des prix à la consommation - résultats définitifs (IPC) - juin 2024. [Internet]. Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/statistiques/8219090

Insee. (2024). Indice des prix à la consommation des ménages Martinique - Septembre 2018. [Internet]. Disponible sur : https://recherche-naf.insee.fr/fr/statistiques/3636073

Insee. (2024). L'indice de référence des loyers du premier trimestre 2024. [Internet]. Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/statistiques/8171954

Insee. (2024). Variation annuelle des loyers – Secteur libre – La Réunion. [Internet]. Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010600399#Graphique

Insee. (2024). Variation trimestrielle des loyers – Secteur libre – Guadeloupe. [Internet]. Disponible sur : https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010600375#Graphique

La rédaction de l'Etudiant. Coût du logement étudiant : quelles sont les villes où le loyer est moins élevé ?. L'Etudiant. [Internet]. 15 juillet 2024. Disponible sur : https://www.letudiant.fr/lifestyle/logement_2/logement-etudiant-les-villes-les-moins-cheres-de-france.html

Legifrance. (2017). Arrêté du 1er août 2017 fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. [Internet]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000035456462

Legifrance. (2018). Arrêté du 21 août 2018 fixant les droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. [Internet]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037359652

Legifrance. (2019). Arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. [Internet]. Disponible sur : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000038396885/

Marteau B, Pinel L, Echegu O, Nauze-Fichet E. Mesurer le niveau de vie et la pauvreté des jeunes adultes de 18 à 24 ans - Une population particulièrement confrontée à la vulnérabilité économique | Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques [Internet]. Disponible sur: https://www.drees.solidarites-sante.gouv.fr/publications-communique-de-presse/les-dossiers-de-la-drees/mesurer-le-niveau-de-vie-et-la-pauvrete

Ministère du Budget, Projet de loi de finances 2023 - programme 231 - vie étudiante, 2022. [Internet]. Disponible sur : https://www.budget.gouv.fr/documentation/file-download/18627

Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. (2021) Atlas régional : les effectifs

d'étudiants en 2019-2020. [Internet]. Disponible sur : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/atlas-regional-les-effectifs-d-etudiants-en-2019-2020-51508

NEB. (2019). Mission Recherche et enseignement supérieur. [Internet]. Disponible sur : https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-04/NEB-2019-Recherche-enseignement-superieur.pdf

Nevé SL. Universités : la hausse des frais d'inscription ravive la peur de tomber dans la précarité. Le Monde.fr [Internet]. 9 juin 2024 ; Disponible sur : https://www.lemonde.fr/campus/article/2024/06/09/universites-la-hausse-des-frais-d-inscription-ravive-la-peur-de-tomber-dans-la-precarite_6238108_4401467.html

OVE. (2016). Repères 2016. [Internet]. Disponible sur : https://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2019/01/Reperes_2016.pdf

OVE. (2017). Enquête nationale conditions de vie des étudiant-e-s 2016 – La santé des étudiants. [Internet]. Disponible sur : https://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2018/11/La_sante_des_etudiants_CdV_2016.pdf

OVE. (2020). Conditions de vie des étudiants 2020 – Santé. [Internet]. Disponible sur : https://ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2022/06/Fiche-CDV2020-Sante.pdf

OVE. (2020). Repères 2020. [Internet]. Disponible sur : https://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2021/01/Brochure_Reperes_2020.pdf

OVE. (2023). Repères 2023. [Internet]. Disponible sur : https://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2024/03/OVE-BROCHURE-REPERES-CDV2023-1-1.pdf

RealAdvisor. (2024). Dunkerque: Prix Immobilier, Prix par m2, Estimation Immobilière. [Internet]. Disponible sur : https://realadvisor.fr/fr/prix-m2-immobilier/ville-dunkerque

Rigot C, Gless E. Les bourses Crous seront revalorisées de 37 euros pour tous les échelons à la rentrée universitaire 2023 [Internet]. L'Etudiant. 25 avril 2023. Disponible sur : https://www.letudiant.fr/lifestyle/aides-financieres/les-bourses-crous-revalorisees-de-37-euros-pour-tous-les-echelons-des-la-rentree-universitaire-2023.html#:~:text=Pour%20rappel%2C%20l%27%C3%A9chelle%20actuelle,euros%20de%20plus%20par%20mois.

Santé Psy Etudiant. Trouver un psychologue. [Internet]. Disponible sur : https://santepsy.etudiant.gouv.fr/trouver-un-psychologue?teleconsultation=true

Sénat. (2021). Rapport d'information. [Internet]. Disponible sur : https://www.senat.fr/rap/r20-742/r20-7421.pdf

Sénat. (2024). Mission « cohésion des territoires » – Logement et urbanisme. [Internet]. Disponible sur : https://www.senat.fr/fileadmin/Commissions/Finances/2023-2024/Essentiels/Essentiel_Logement_PLF_2024_-_post-Commission.pdf

SIES. (2018). Les effectifs universitaires en 2017-2018. [Internet]. Disponible sur : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/documents/NF_inscrits_mai2018_952430.pdf

SIES. (2019). Les boursiers sur critères sociaux en 2018-2019. [Internet]. Disponible sur : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/documents/NF_Boursiers_2019_1184641.pdf

SIES. (2019). Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2018-2019. [Internet]. Disponible sur : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/

imported_files/documents/NI_2020-03_Effectifs_universitaires_1235396.pdf

SIES. (2020). Les boursiers sur critères sociaux en 2019-2020. [Internet]. Disponible sur : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/documents/NF18_Boursiers_1335161.pdf

SIES. (2020). Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2019-2020 en progression constante. [Internet]. Disponible sur :https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/imported_files/documents/NI_2020_20effectif_superieur_1364469.pdf

SIES. (2021). Les boursiers sur critères sociaux en 2020-2021. [Internet]. Disponible sur : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-09/nf-sies-2021-20-12998.pdf

SIES. (2021). Les étudiants inscrits dans les universités françaises en 2020-2021. [Internet]. Disponible sur : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-11/ni-sies-2021-12-15286.pdf

SIES. (2022). Les boursiers sur critères sociaux en 2021-2022. [Internet]. Disponible sur : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-09/nf-sies-2022-23-24367.pdf

SIES. (2022). Les étudiants inscrits en universités en 2021-2022. [Internet]. Disponible sur : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2022-12/nf-sies-2022-34-25789_0.pdf

SIES. (2023). Effectifs universitaires en 2022-2023. [Internet]. Disponible sur : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-06/nf-sies-2023-06-28043.pdf

SIES. (2023). Les boursiers sur critères sociaux en 2022-2023. [Internet]. Disponible sur : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-09/nf-sies-2023-20-29364.pdf

SIES. (2023). Les boursiers sur critères sociaux en 2022-2023. [Internet]. Disponible sur : https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2023-09/nf-sies-2023-20-29364.pdf

Union Etudiante. (2023). Crise du logement étudiant et désertion de l'État : comment survivre en tant qu'étudiant·e en 2023 ? [Internet]. Disponible sur : https://union-etudiante.fr/crise-du-logement-etudiant-et-desertion-de-letat-comment-survivre-en-tant-quetudiant%c2%b7e-en-2023/

Union Etudiante. (2023). Logement étudiant – Hausse des loyers et explosion des charges : les étudiant·es, toujours plus plongé·es dans la précarité. [Internet]. Disponible sur : https://union-etudiante.fr/logement-etudiant-hausse-des-loyers-et-explosion-des-charges-les-etudiant%c2%b7es-toujours-plus-plonge%c2%b7es-dans-la-precarite/

Union Etudiante. (2023). Grande enquête sur le mal-logement étudiant en 2023. [Internet]. Disponible sur : https://union-etudiante.fr/enquete-sur-le-mal-logement/

@unionetudiante_
@union.etudiante_
L'Union Étudiante
contact@union-etudiante.fr
union-etudiante.fr

CONTACTS PRESSE

presse@union-etudiante.fr
+33 6 44 73 83 25

Union étudiante
Union Nationale des Étudiant·e·s de France